



**DELIBERATION N° 22/164 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE
DE CORSE DES 27 ET 28 OCTOBRE 2022**

**CHÌ APPROVA U PRUCESU VERBALE DI A SESSIONE DI L'ASSEMBLEA
DI CORSICA DI I 27 È 28 D'UTTOBRE DI U 2022**

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 10 novembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Valérie BOZZI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Angèle CHIAPPINI à M. Georges MELA
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Anna Maria COLOMBANI à Mme Vannina CHIARELLI-LUZI
Mme Frédérique DENSARI à Mme Paula MOSCA
Mme Lisa FRANCISCI à M. Don Joseph LUCCIONI
M. Pierre GHIONGA à M. Didier BICCHIERAY
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Sandra MARCHETTI à Mme Muriel FAGNI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Juliette PONZEVERA
Mme Julia TIBERI à M. Saveriu LUCIANI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10,
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 60,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (63) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 26 et 27 octobre 2022, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 24 novembre 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', written in a cursive style.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE 2022

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**APPRUVAZIONE DI U PRUCESU VERBALE DI A
SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA DI I 27 È 28
D'OTTOBRE U 2022**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE
L'ASSEMBLÉE DE CORSE DES 27 ET 28 OCTOBRE 2022**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Le Code général des collectivités territoriales prévoit, dans ses articles L.4132-12 et L.4422-10, que « *le procès-verbal de chaque séance (...) est arrêté au commencement de la séance suivante (...). Les procès-verbaux des séances sont signés par la Présidente de l'Assemblée de Corse.* »

En application de ces dispositions, reprises à l'article 60 du règlement intérieur de notre Assemblée, il convient d'adopter, lors de la session des 24 et 25 novembre, le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport.

Je vous saurai obligée de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

SESSION ORDINAIRE DES 27 ET 28 OCTOBRE 2022

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2022

Le 27 octobre 2022, à 10 heures 15, l'**Assemblée de Corse**, dûment convoquée par sa Présidente en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales.

La Président de l'Assemblée de Corse précise tout d'abord que cette réunion se déroule exclusivement en présentiel et ouvre ensuite la séquence des questions orales.

Question n° 1

“Discussions avec Paris et politiques de proximité” (n° 2022/O2/66) par **M. MONDOLONI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **le Président SIMEONI**. Au terme de celle-ci, l'auteur de la question fait valoir son droit d'appréciation.

Alors que **M. LUCCIONI** débute son intervention qui porte sur des opérations financées par **la Collectivité de Corse** au sein du territoire de la commune d'Aiacciu et du pays ajaccien (question n° 2, référencée 2022/O2/67), une vive discussion éclate dans le hall qui donne accès à l'hémicycle, entre les membres de **la direction de la sûreté, de la sécurité et du protocole** et une centaine de personnes extérieures à l'institution. La salle des délibérations est envahie et la séance des questions orales est immédiatement suspendue par **la Présidente MAUPERTUIS**. Il est 10 heures 30.

Les intéressés sont des membres des associations de prisonniers politiques et ils exigent de pouvoir s'exprimer devant la représentation territoriale. Au terme de longues tractations, Mme Camille MARTELLI, membre de l'association l'Ora di u Ritornu, prend la parole au pupitre et donne lecture d'un texte.

La Présidente de l'Assemblée de Corse indique que la suspension des travaux qu'elle a prononcée, est prorogée. Elle programme la tenue immédiate **d'une Conférence des Présidents**.

Une autre personne appartenant à l'un des collectifs s'exprime également.

Il est 21 heures 22 et les élus sont de retour dans l'hémicycle. **La Présidente MAUPERTUIS** demande à **Mme MARCHETTI** qui officie en qualité de **secrétaire de séance**, de procéder à l'appel nominal.

Sont présents :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse,

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,
Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,

Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, Charlotte TERRIGHI et Hervé VALDRIGHI.

Sont absents et ont donné pouvoir :

Mme Vanina BORROMEI à Mme Vanina LE BOMIN, Mme Valérie BOZZI à Mme Christelle COMBETTE, M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Vannina CHIARELLI LUZI, Mme Angèle CHIAPPINI à M. Jean-Martin MONDOLONI, Mme Lisa FRANCISCI à M. Petru Antone FILIPPI, Mme Eveline GALLONI d'ISTRIA à Mme Frédérique DENSARI, M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI,

M. Saveriu LUCIANI à M. Jean-Christophe ANGELINI, Mme Marie-Anne PIERI à Mme Chantal PEDINIELLI, M. Pierre POLI à Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA, M. Jean-Michel SAVELLI à M. Georges MELA, M. Jean-Louis SEATELLI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI, M. François SORBA à M. Jean-Paul PANZANI, Mme Julia TIBERI à M. Antoine POLI.

Une fois l'appel accompli par **Mme MARCHETTI, la Présidente de l'Assemblée de Corse** constate que le quorum est atteint et elle ouvre la séance.

Sont également présents sur les bancs du Conseil exécutif :

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive, en charge du social et de la santé,

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse,

Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,

M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse,

Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,

M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse,

Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive, en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation,

M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse.

La Présidente de l'Assemblée de Corse précise que la séquence des questions orales est reportée à la prochaine session et évoque les échanges qui se sont tenus entre **la Conférence des Présidents** et les représentants des associations de prisonniers politiques. Ceux-ci ont abouti à la rédaction d'une résolution du **Conseil exécutif de Corse** et de **l'Assemblée de Corse**. Elle donne immédiatement lecture de ce texte dont la teneur suit :

« **VU** la déclaration de la délégation des élus de la Corse, en date du 7 octobre 2022, également signée par des dizaines de maires et Présidents d'intercommunalités ;

VU la décision de la Cour de cassation en date du 26 octobre 2022 ;

VU la déclaration co-signée par 11 associations de soutien aux prisonniers anciens prisonniers politiques et organisations syndicales et politiques, lue et remise ce jour aux élus du Conseil exécutif de Corse et de l'Assemblée de Corse ;

LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ET L'ASSEMBLEE DE CORSE

RAPPELLENT et réitèrent les termes de la déclaration des élus de la Corse en date du 7 octobre 2022 ;

CONSIDERENT que ce sont aujourd'hui les maintiens en détention de Pierre Alessandri et d'Alain Ferrandi qui sont et peuvent être générateurs d'un trouble à l'ordre public, et non leur accès à un régime de semi-liberté ;

RELEVANT que cette motivation, uniquement fondée sur le trouble à l'ordre public, ignore totalement les logiques de démocratie, de dialogue et d'apaisement qui prévalent en Corse depuis plusieurs années ;

SOULIGNENT que l'arrêt de la Cour de Cassation en date du 26 octobre 2022 ouvre la voie à un réexamen rapide des demandes de semi-liberté régulièrement déposées depuis 2017 par Pierre Alessandri et Alain Ferrandi ;

SOUHAITENT que ces demandes soient examinées au plus vite ;

AFFIRMENT qu'après plus de 23 années de détention, la libération de ces deux hommes est conforme au droit et à la justice, aspiration partagée par la société corse dans toutes ses composantes ;

RAPPELLENT que cette position, comme celle de l'exigence de vérité et de justice pour Yvan Colonna, a été exprimée à plusieurs reprises de façon solennelle et unanime tant par l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse, que par de très nombreux maires, parlementaires, élus, et organisations humanitaires, en Corse comme à l'extérieur de l'île ;

CONSIDERENT que le refus incompréhensible de permettre à Pierre Alessandri et à Alain Ferrandi d'accéder à un régime de semi-liberté suscite au sein de la société corse des tensions qui mettent en danger le processus de discussion engagé entre la Corse et l'Etat ;

ASPIRENT à poursuivre le processus de dialogue dans des conditions apaisées ;

DEMANDENT donc, solennellement, au plus haut niveau du Gouvernement et de l'Etat, des actes politiques, prenant en compte l'ensemble de ces éléments, de façon à créer les conditions de la reprise du processus en cours ;

Rappelant que dans l'histoire contemporaine de la Corse, les négociations politiques ont toujours pris en compte la question des prisonniers,

DEMANDENT que le processus de discussion engagé entre la Corse et l'Etat intègre cette problématique dans toutes ses dimensions (retour à la liberté, condamnation pécuniaires, Fijait, logique d'apaisement en direction des jeunes ayant participé aux manifestations du printemps dernier).

DEMANDENT qu'une réunion sur cette question, associant les associations de prisonniers et anciens prisonniers, leurs avocats, les élus de la Corse, et des représentants du Gouvernement soit organisée au plus vite, dès le mois de novembre 2022. »

Elle soumet le texte à l'approbation de l'**Assemblée de Corse**.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

La Présidente MAUPERTUIS sollicite les élus concernant le dépassement du temps de travail des agents du **secrétariat général de l'Assemblée de Corse** qu'il convient d'autoriser. Elle recueille l'accord des **Conseillères et Conseillers à l'Assemblée de Corse**.

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

- **Raportu n° 262 : Approvazione di i prucessi verbali di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 28 è 29 di lugliu è di u 29 di sittembre di u 2022.**

Rapport n° 262 : Approbation des procès-verbaux de la session de l'Assemblée de Corse des 28 et 29 juillet et du 29 septembre 2022.

La Présidente de l'Assemblée de Corse soumet au vote les procès-verbaux des sessions des 28 et 29 juillet 2022 et du 29 septembre 2022.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

- **Raportu n° 259 : Creazione di « Corsica pruspettiva 2050 » : Scenarii pè e prossime generazione.**

Rapport n° 259 : Création de « Corsica pruspettiva 2050 » : Scenarii pour les prochaines générations.

La Présidente de l'Assemblée de Corse présente le rapport. Il s'agit de mettre en place une démarche dont l'objet consiste à produire une analyse prospective à l'horizon 2050. Elle décrit la méthodologie globale et porte à la connaissance des élus que ce travail associera **l'Assemblée de Corse, le Conseil exécutif de Corse** mais également les services. L'île est effectivement confrontée à des changements globaux qui vont s'imposer à elle. Ils sont de nature climatique, virale, géopolitique et numérique.

Elle considère que ces évolutions peuvent être anticipées et qu'il est possible d'en mesurer les impacts sur le territoire. Dans cet esprit, elle suggère de constituer un groupe de travail susceptible d'identifier les mutations en œuvre et d'établir des prospectives. Le travail considéré doit être « coconstruit ». Cette analyse permettra aux élus de prendre des décisions adaptées. Elle insiste sur le fait qu'il ne s'inscrit pas dans la prévision mais dans la projection. Il vise à éclairer les décisions. Plusieurs régions ont conduit des travaux similaires tels l'Occitanie et des territoires îliens. Il sera fait appel à des experts et des scientifiques capables d'appuyer la démarche. Elle décline trois étapes :

- l'amorçage de la réflexion qui interviendra au sein du groupe de travail ;
- le développement prospectif,
- le suivi.

Mme CHIARELLI-LUZI procède à la lecture du rapport de la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Un avis favorable a été délivré, le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote. Les groupes **Avanzemu et Core In Fronte** étaient absents ainsi que **Mme GIACOMETTI-PIREDDA**.

M. VINCIGUERRA dit que la prospective est un élément essentiel des politiques publiques alors que paradoxalement le monde économique raisonne sur le court terme. Il regrette la disparition d'outils telle la DATAR.

Il salue l'initiative de **la Présidente MAUPERTUIS** qu'il qualifie de remarquable. Il est important d'appréhender l'avenir et, pour ces motifs, **le Conseil exécutif de Corse** s'associera aux travaux.

La Présidente MAUPERTUIS fait observer que des études ont déjà été produites par les offices et agences, organes satellites de **la Collectivité de Corse**.

M. LE MAO se félicite de ce que l'institution se dote d'un nouvel outil politique. Il évoque un point de bascule auquel la Corse est parvenue et il juge indispensable de se projeter dans l'avenir et de disposer d'une vision globale pour mettre en place des politiques appropriées et adaptées.

M. ANGELINI dit que le groupe **Avanzemu** soutiendra le présent rapport. Il existe en effet un réel besoin de prospective et d'anticipation. Il formule deux remarques au niveau de la méthode :

- il n'y a pas d'intelligence économique dès lors que l'on ne relie pas les capacités propres. La Corse possède de nombreux observatoires et il subsiste un problème de rationalité et de coordination ;
- la connexion avec l'université est une nécessité, des travaux ont déjà été réalisés à ce niveau.

Mme GIACOMETTI-PIREDDA souligne l'importance de l'outil prospectif.

Le décloisonnement est indispensable pour parvenir à produire des données. Dans cet esprit, il y a lieu de connecter l'ensemble des acteurs avec les travaux produits dans les laboratoires.

M. MONDOLONI précise que le groupe **Un Soffiu Novu** votera contre ce document. Les ressources internes ont la capacité de travailler sur ce sujet. Il suffit de rationaliser les moyens lors de l'examen du budget. Il note que le coût de cette opération est inconnu alors que ces travaux pourraient être réalisés en prospectant au sein des services. Il considère comme essentiel de demeurer fidèle à l'esprit des institutions et cette opération mérite d'être placée sous l'autorité conjointe du **Président du Conseil exécutif de Corse** et de celui de **l'Agence de Développement Economique de la Corse**.

M. GHIONGA ajoute que la langue corse est totalement absente de ce document.

La Présidente MAUPERTUIS constate que certains élus ont compris la démarche. L'étude n'est pas conduite par **le Conseil exécutif** et l'administration. **L'Assemblée de Corse** dispose de la possibilité d'avoir une vision prospective.

S'agissant de l'université, des experts et des scientifiques ne manqueront pas d'être auditionnés.

Elle convient que les observatoires, au nombre de douze, travaillent en « tuyaux d'orgue ». Nonobstant, il ne s'agit de créer un nouvel outil de ce type, voire une structure nouvelle, mais de produire des interrogations formulées par les élus portant sur des données susceptibles d'être utiles dans vingt-cinq ans. L'objectif consiste à faire réfléchir ensemble les intéressés, à entendre des experts, à recueillir des analyses et à élaborer des scénarii. Dans cette perspective, les élus seront amenés à réfléchir et à écouter les avis des spécialistes.

Le Président SIMEONI convient de l'utilité de se doter de cet outil d'intelligence collective dont il est assuré qu'il ne doublonnera pas avec les compétences du **Conseil exécutif de Corse** et les observatoires. L'exécutif et les services croulent sous une masse de dossiers à traiter et n'ont pas la capacité et le temps de réfléchir sur les problématiques le long terme. Pour autant, il s'associera à **l'Assemblée de Corse** avec la volonté de travailler en commun. En marge de son intervention, il rappelle les efforts entrepris pour maintenir le service public.

Il conclut en insistant sur le besoin d'avoir une vision à long terme.

La Présidente de l'Assemblée de Corse complète l'intervention du **Président du Conseil exécutif de Corse** et met en exergue qu'il s'agit d'étudier les conséquences des mutations exogènes. Elle précise que le groupe de travail est composé de **Mme TERRIGHI** et **MM. ANGELINI, LE MAO** et **QUASTANA**.

Elle met aux voix le rapport.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna

Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUAJASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

POUR : 46

CONTRE : 17

ABS. : 0

NP : 0

- **Raportu n° 269 : Designazione è mudificazione di i rapresentanti di l'Assemblea di Corsica in varii urganisimi.**

Rapport n° 269 : Désignation et modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes.

La Présidente de l'Assemblée de Corse fait part de la nécessité de désigner des élus au sein d'organismes divers.

Sont ainsi proposés pour siéger :

- au sein du conseil académique de la langue corse **MM. FILIPPI et GHIONGA,**
- au sein du conseil d'administration de l'**Office des Transports de Corse, M. Joseph SAVELLI** en remplacement de **Mme PONZEVERA,**
- au sein du conseil d'administration de l'**Office d'Équipement Hydraulique de la Corse, Mme SANTUCCI** en remplacement de **M. Joseph SAVELLI,**
- au sein du conseil d'administration de l'**Agence du Tourisme de la Corse, Mme PONZEVERA** en remplacement de **M. BIANCUCCI.**

La Présidente MAUPERTUIS met aux voix les propositions considérées.

Elles recueillent l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

- **Raportu n° 270 : Validazione di u prugettu di convenzione quattru Auturità di Gestione - Organismu intermediariu, detta « Convenzione AG/OI » trà a Cullettività di Corsica (CDC/OEC) è u Statu (DGAMPA) in quantu à a messa in opera di e misure regionalizate di u PN FEAMPA pè a Corsica pè u periodu 2021-2027.**

Rapport n° 270 : Validation du projet de convention-cadre Autorité de gestion-Organisme intermédiaire dite convention AG/OI entre la CdC/OEC et l'Etat (DGAMPA) relative à la mise en œuvre des mesures régionalisées du PN FEAMPA pour la Corse durant la période

2021/2027.

M. ARMANET présente le rapport.

Mme CHIARELLI LUZI lit le rapport de la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Un avis favorable a été délivré. Les groupes **Avanzemu** et **Un Soffiu Novu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** étaient absents.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un favorable. Les groupes **Core In Fronte**, **Avanzemu** et **Un Soffiu Novu** n'ont pas participé.

Mme DENSARI estime que les perspectives proposées par l'exécutif sont ambitieuses et fait part de sa satisfaction.

M. BENEDETTI met en évidence que la France dispose de 586 millions d'euros et s'étonne qu'il ne soit pas procédé à une proratisation de ce montant. Par ailleurs, la pêche côtière est marginale dans les critères de répartition par rapport à la pisciculture. En conséquence, il préconise une réévaluation de l'assiette.

M. ARMANET partage le propos de **M. BENEDETTI** et concède que le montant alloué est insuffisant. Des crédits supplémentaires ont été obtenus. Il remercie **Mme DENSARI** pour ses encouragements.

La Présidente MAUPERTUIS estime que le travail de l'**Office de l'Environnement de la Corse** est d'excellente facture. Elle déplore également que l'Etat membre ne défend pas la pêche côtière et qu'il ne favorise guère l'installation des jeunes pêcheurs.

Le rapport est mis aux voix.

Sont absents : **Mme** et **MM. Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Saveriu LUCIANI** et **Pierre POLI**,

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : **Mmes** et **MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean- Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI,**

Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 59

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- **Raportu n° 258 : Mudificazione à u Regulamentu internu di l'Assemblea di Corsica relative à l'usu di a visiocunferenza in u quattru di l'adopru urdinariu.**

Rapport n° 258 : Modifications au Règlement Intérieur de l'Assemblée de Corse relatives à l'usage de la visioconférence en régime ordinaire.

Le rapport est présenté par **la Présidente de l'Assemblée de Corse.**

La Commission Permanente a émis un avis favorable.

Mme DUVAL lit l'amendement déposé par le groupe **Un Soffiu Novu.**

« 1/ Dans la délibération, **RAJOUTER** un visa ainsi rédigé :

« *VU l'article 34 du règlement intérieur qui dispose dans sa dernière phrase que les commissions peuvent se réunir en dehors du siège de l'Assemblée, en visio-conférence ou en télé présence, dans les locaux de la Collectivité de Corse.* »

Ainsi qu'un **CONSIDERANT** ainsi rédigé :

« **CONSIDERANT** que depuis 2020, la tenue des commissions (organiques, thématiques ou ad hoc) en visio conférence s'avère prolifique et doit être pérennisée ; qu'il convient à ce titre d'acter que pour les commissions le mode de réunion distanciel est désormais la règle lorsque le présentiel relève de l'exception. »

2/ Après l'article 2, **INSERER** un nouvel article ainsi rédigé :

« **PRECISE**, dans le respect de l'article 34 du Règlement Intérieur, que pour les commissions (organiques, thématiques et ad hoc), le mode de réunion distanciel est la règle lorsque le présentiel est l'exception. »

La numérotation des articles suivants est adaptée en conséquence.

Après une confusion au niveau du vote et au terme d'une discussion sur le contenu de l'amendement en cause, il est procédé à son retrait.

La Présidente MAUPERTUIS met le rapport aux voix.

Sont absents : Mme et MM. Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Saveriu LUCIANI et Pierre POLI,

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean- Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 59
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

- **Raportu n° 257 : Mudificazione à u Regulamentu Internu di l'Assemblea di Corsica relative à a transpusizione di dispusizione novi in quantu à a procedura d'adattazione legislative è e cundizione di publicità di l'atti.**

Rapport n° 257 : Modifications au Règlement Intérieur de l'Assemblée de Corse relatives à la transposition de nouvelles dispositions concernant la procédure d'adaptation législative et la publicité des actes.

La Présidente de l'Assemblée de Corse présente le rapport.
Elle mentionne que **la Commission Permanente** a délivré un avis favorable.

Le rapport est mis aux voix.

Sont absents : Mme et MM. Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Saveriu LUCIANI et Pierre POLI,

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean- Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph

SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 59

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

- **Raportu n° 256 : Aduzzione di parechji appicci (II, III et VIII) à u Regulamentu Internu di l'Assemblea di Corsica.**

Rapport n° 256 : Adoption de plusieurs annexes (II, III et VIII) au Règlement Intérieur de l'Assemblée de Corse.

Après avoir présenté le rapport, **la Présidente MAUPERTUIS** évoque l'amendement déposé par le groupe **Un Soffiu Novu** en **Commission Permanente**. Ce texte a recueilli un avis favorable et il est devenu l'amendement de ladite commission.

Il est libellé comme suit :

REEMPLACER, au deuxième alinéa du I (« Les moyens en personnel ») la dernière phrase par :

« Ils pourront, en outre, participer, sous les conditions réglementaires en vigueur, aux mobilités ouvertes sur les postes de la Collectivité de Corse ».

La Charte des Groupes est également modifiée en conséquence.

Mme PEDINIELLI aborde la question des moyens d'expression des groupes prévus à l'annexe n° III. Sur l'annexe n° II concernant les moyens mis à disposition des groupes, elle constate que les propositions formulées en séance précédemment ont été prises en considération. La mise en œuvre appelle désormais une volonté et une dynamique de la part de tous. De surcroît, il est indispensable de désigner un agent de la collectivité dédié.

M. VANNI se félicite du traitement réservé aux collaborateurs de groupes.

La Présidente de l'Assemblée de Corse souscrit aux propos de **Mme PEDINIELLI**. Elle informe que l'interface au niveau de l'administration sera assurée par **Mme CAROLAGGI**.

Le Conseil exécutif de Corse émet un avis favorable sur l'amendement.

256-1- Vote de l'amendement

L'amendement est mis aux voix.

Sont absents : Mme et MM. Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Saveriu LUCIANI et Pierre POLI,

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean- Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 59

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

256-2- Vote du rapport amendé

La Présidente MAUPERTUIS met aux voix le rapport ainsi amendé.

Sont absents : Mme et MM. Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Saveriu LUCIANI et Pierre POLI,

Le rapport amendé est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean- Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 59
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

Le Président SIMEONI présente M. MATTEI, le nouveau directeur général adjoint en charge des systèmes d'information, de la communication interne et des ressources humaines.

RISORCE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

- **Raportu n° 280 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica.**
Rapport n° 280 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

Le Président du Conseil exécutif de Corse présente le rapport.

M. Joseph SAVELLI dit que la Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

Mme PEDINIELLI intervient sur le présent rapport mais également sur le document n° 302 qui porte aussi sur le tableau des effectifs. Elle considère que l'exécutif est placé dans l'obligation de communiquer aux élus l'état du personnel assorti de la masse financière globale. Les intéressés disposeront ainsi d'une vision générale concernant le nombre d'emplois pourvus et budgétisés. Elle fait état de l'amendement déposé par le groupe **Un Soffiu Novu** libellé comme suit :

Après l'article 3, est inséré un nouvel article, numéroté 4, ainsi rédigé :

« **ARTICLE 3** :

***DECIDE** que les rapports à venir modifiant le tableau des effectifs de la Collectivité de Corse soient assortis en annexe d'un état du personnel incluant d'une part les conséquences induites par les décisions proposées et d'autre part les départs définitifs intervenus entre-temps. »*

La numérotation des articles suivants est adaptée en conséquence.

M. BENEDETTI insiste une nouvelle fois sur l'absence d'organigramme et sur la nécessité d'avoir une politique sociale adaptée aux besoins du personnel. Le nombre de suppressions de postes demeure inconnu tout comme l'état réel des besoins. Cette situation est génératrice de conflits avec les syndicats.

Le Président SIMEONI appelle l'attention de **Mme PEDINIELLI** sur le fait que les deux rapports sont parfaitement distincts. Sur l'organigramme, il mentionne que ce document existe et que l'exécutif est prêt à le faire évoluer. Concernant les promotions, il a été procédé à la mise en place de ratios et de critères.

Il accepte les critiques sur le second rapport dont le contenu sera abordé ultérieurement. L'absence d'une vision claire et précise découle de ce que l'exécutif a été confronté à des difficultés d'ordre technique.

Il se positionne en faveur de l'amendement présenté par **Mme PEDINIELLI**.

Il conclut en mettant en exergue que la collectivité n'est pas suffisamment pourvue dans des secteurs stratégiques.

280-1- Vote de l'amendement

La Présidente MAUPERTUIS met aux voix l'amendement.

Sont absents : Mme et MM. Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Saveriu LUCIANI et Pierre POLI,

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean- Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUAJASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé au vote : Mmes et MM. Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Antoine POLI et Julia TIBERI.

POUR : 55
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 4

280-2- Vote du rapport amendé

Le rapport ainsi amendé est mis aux voix par la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Sont absents : Mme et MM. Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Saveriu LUCIANI et Pierre POLI,

Il est approuvé à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean- Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI et Paul QUASTANA.

N'ont pas participé au vote : Mmes et MM. Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Antoine POLI et Julia TIBERI.

**POUR : 49
CONTRE : 6
ABS. : 0
NP : 4**

- **Rapport n^o 302 : Mudifica di u tavuleddu di l'effittivi di a Cullittività di Corsica.**
Rapport n^o 302 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

Il est procédé à la présentation du rapport par **le Président SIMEONI.**

La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse demande aux élus de se prononcer sur le présent rapport.

Sont absents : Mme et MM. Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Saveriu LUCIANI et Pierre POLI,

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean- Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Vanina LE BOMIN, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

N'ont pas participé au vote : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

POUR : 32

CONTRE : 10

ABS. : 0

NP : 17

INSTITUZIONE - INSTITUTION

- **Raportu n° 304 : Avisu nantu à u prughjettu di decretu relativu à u modu di disignazioni di i soci di a Camara di i Tarritorii.**

Rapport n° 304 : Avis sur le projet de décret relatif aux modalités de désignation des membres de la Chambre des territoires

304-1- Vote sur l'urgence

La Présidente de l'Assemblée de Corse invite les élus à se prononcer sur l'urgence concernant ce rapport.

Sont absents : Mme et MM. Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Saveriu LUCIANI et Pierre POLI,

L'urgence est retenue à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean- Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 59

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

304-2- Vote sur le rapport

Après une présentation du projet de décret, **le Président SIMEONI** propose aux élus d'émettre un avis favorable tout en regrettant que les propositions avancées par **l'Assemblée de Corse** et **la Chambre des Territoires** ne soient pas retenues.

M. ACQUAVIVA, évoquant le contexte des débats au Palais Bourbon, rapporte que les amendements déposés par les députés insulaires ont été rejetés à l'Assemblée nationale. La ministre a objecté qu'ils comportaient une fragilité juridique.

M. MONDOLONI observe le délai tardif de la saisine et s'étonne que, parallèlement, la proposition de loi de **M. PANUNZI** n'ait pas encore été examinée par l'assemblée délibérante.

M. BENEDETTI estime que le projet d'avis est « à tiroir ». Il s'agit d'un vote d'accord sans une réelle adhésion. La délibération proposée par l'exécutif manque de clarté. Par ailleurs, il préconise la proportionnelle pour les élections des trois représentants par Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Nonobstant, l'évolution proposée par le Gouvernement améliore le dispositif. Il conclut en mettant en évidence que l'avis sollicité est un avis simple.

La Présidente MAUPERTUIS met l'avis considéré aux voix.

Sont absents : Mme et MM. Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Saveriu LUCIANI et Pierre POLI,

L'Assemblée de Corse adopte le contenu de l'avis considéré.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean- Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph

LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Antoine POLI et Julia TIBERI.

**POUR : 55
CONTRE : 0
ABS. : 4
NP : 0**

La Présidente de l'Assemblée de Corse informe les élus que la **Commission de Délégation de Service Public** se réunira le vendredi 28 octobre à 8 heures 30. Elle suspend la séance à 23 heures 50. Celle-ci reprendra demain à 9 heures.

SEANCE DU 28 OCTOBRE

La Présidente MAUPERTUIS ouvre la séance à 9 heures 57.

Elle informe les élus qu'une exposition retraçant les quarante années de **l'Assemblée de Corse** est déployée dans le salon vert. Celle-ci a été réalisée conjointement par **le secrétariat général de l'Assemblée de Corse** et **le secrétariat général du Conseil exécutif**. Elle félicite tout particulièrement pour ce travail Mme PIAZZA et MM. TOMI, PANCRAZI et ARRIGHI. Son élaboration est intervenue en interne et elle invite les élus à la visiter. Elle sera exposée prochainement dans le salon d'honneur de la coupole à Bastia.

BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-FISCALITE

- **Raportu n° 300 : Prisentazione di u Bugettu supplementare di a Cullettività di Corsica 2022.**
Rapport n° 300 : Présentation du Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse 2022.

La présentation du budget supplémentaire est effectuée par **M. VINCIGUERRA**. A cet égard, il critique l'avis formulé par **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse**.

M. Joseph SAVELLI présente le rapport de la Commission **des Finances et de la Fiscalité**. Un avis favorable a été délivré. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Avanzemu** était absent.

La Présidente de l'Assemblée de Corse précise que les temps de parole sont doublés concernant les interventions des groupes politiques.

M. BENEDETTI rappelle que le budget supplémentaire est la continuation du budget primitif et, par conséquent, de la politique générale initiée par l'exécutif. Il n'a pas décelé dans ce document de nouveaux curseurs initiant un redéploiement en faveur d'une politique territoriale pour lutter contre la paupérisation de certains territoires. Il note une amélioration qu'il impute aux taxes « du malheur », celles portant sur l'essence et le tabac ; il milite en faveur d'une réaffectation plus pertinente des crédits.

S'agissant de l'endettement, **M. BENEDETTI** partage l'analyse de **M. VINCIGUERRA** même si la capacité de désendettement est proche de 7 ans. En tout état de cause, il y a lieu de prendre les précautions d'usage et de mettre en place des politiques stratégiques efficaces au regard de la zone de turbulence qui traverse l'économie mondiale et du retour de l'inflation. Il constate une absence de dynamisme et une affectation trop importante de crédits en fonctionnement.

En conclusion, **M. BENEDETTI** espère qu'un changement radical interviendra au niveau des missions. La majorité est tenue de respecter les engagements de campagne qu'elle a pris auprès des électeurs, notamment en faveur du rural.

M. LACOMBE met en évidence le fait que 73 % du total des dépenses concernent le fonctionnement. Cette part demeure trop élevée par rapport à celle des dépenses d'investissement. Ces dernières atteignent seulement 27 % et elles continuent de régresser. Il prône un retour à un rapport plus raisonnable entre les deux sections. Les conclusions du **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse** lui paraissent excessives mais il observe une nette progression du montant de la dette et la capacité de désendettement est conjoncturellement mauvaise. De son point de vue, il n'existe pas de politique visant à conforter les finances de **la Collectivité**. La dégradation

de l'épargne est incontestable et il est difficile sur ce thème de contester le constat auquel le **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse** est parvenu. Il est indispensable de le prendre en considération.

Aussi, **M. LACOMBE** invite-t-il l'exécutif à ne pas poursuivre dans cette voie, la dette à la fin de l'exercice atteindra un milliard d'euros.

M. ANGELINI dit que le budget supplémentaire soumis à l'examen des élus est cohérent avec le budget primitif présenté en début d'exercice et le groupe **Avanzemu** votera, en conséquence, contre ce rapport. Il a entrepris sa lecture en tant que nationaliste corse et il ne trouve pas de marqueurs forts de ce point de vue. Il n'a ainsi rien décelé concernant la territorialisation des infrastructures et ne parvient pas à distinguer les priorités sur lesquelles la majorité a été portée au pouvoir. Il est en désaccord avec les analyses de **MM. BENEDETTI** et **LACOMBE** sur les taxes dites du mal. Elles constituent des avantages éphémères et ne résisteront pas à l'évolution. L'exécutif ne propose aucune solution pour les exercices budgétaires à venir. La consolidation des postes n'est pas prévue alors que le groupe **Avanzemu** la demande depuis plusieurs années. Il n'y a pas de visibilité dans la durée.

Il formule deux remarques :

- l'absence de compensation prévue s'agissant du PTIC. L'exécutif s'inscrit dans la stricte continuité alors que le groupe qu'il préside est porteur d'un autre projet,
- l'exécutif ne propose pas d'alternative.

M. ANGELINI conclut en demandant à l'exécutif une modification de la trajectoire qu'il a empruntée.

M. MONDOLONI n'accepte pas que l'exécutif tente régulièrement de masquer ses propres turpitudes en invoquant les emprunts toxiques et les arriérés de paiement. Il ne manque pas de le faire aussi avec la guerre en Ukraine alors que toutes les collectivités sont confrontées à des contingences extérieures. En revanche, il s'interroge sur les orientations retenues et se demande si **la Collectivité** dispose des moyens des ambitions qu'elle affiche.

Il invite l'exécutif à opérer une vraie réorganisation pour les prochaines rencontres avec le Gouvernement.

M. MONDOLONI fait état de sa préférence pour le pragmatisme en lieu et place des envolées lyriques.

M. GHIONGA fait observer qu'il y a une forte disproportion entre les sommes affectées sur les anciennes routes départementales de Corse-du-Sud et celles de la Haute-Corse au profit des premières. Par ailleurs, les crédits alloués à la langue corse sont nettement insuffisants. Il constate également que la collectivité unique sous ce format est un échec.

M. POZZO di BORGO met l'accent sur la somme payée par la collectivité à la Corsica Ferries qui influe fortement sur la structuration du budget supplémentaire. Il revient aussi sur la crise du Covid et les impayés de la mandature GIACOBBI. Il partage avec d'autres intervenants l'idée qui consiste à rechercher d'autres sources de recettes ainsi que celle émise sur le changement indispensable de la nature des ressources fiscales. Cette question doit donner lieu à une discussion avec Paris. Nonobstant, les dépenses en matière de frais de personnel sont parfaitement maîtrisées malgré l'augmentation du point d'indice.

Dans le domaine social, **M. POZZO di BORGO** dit que les dépenses sont considérables avec le RSA et l'APA tout particulièrement ; **la Collectivité** ne peut s'y soustraire.

En matière d'incendie et de secours, il faut aussi pourvoir au bon fonctionnement des deux SIS.

L'assassinat d'Yvan COLONNA a induit une période chaotique et a mis un terme provisoire aux négociations avec le Gouvernement. Il en a découlé un retard sur le PTIC. Cependant, le niveau d'investissement a été maintenu.

En conclusion, **M. POZZO di BORGO** estime que le budget supplémentaire est un document technique appelé normalement à faire consensus.

Mme COGNETTI-TURCHINI attend une répartition équitable des crédits qui n'apparaît pas dans le document budgétaire présenté. Le rural est oublié.

M. ACQUAVIVA mentionne que chaque discussion budgétaire suscite un débat de fond. Après avoir rappelé le problème lié aux arriérés, il insiste sur les problématiques fiscales. Les flux doivent provenir de taxes non subies. Cette piste mérite d'être traitée dans les discussions avec le

Gouvernement. Dans cet esprit, il évoque la taxation sur la spéculation foncière. Quant au droit sur le tabac, il convient de lui substituer une part de TVA. Il note aussi que la loi NOTRe a imposé des regroupements inadaptés auxquels il n'était pas favorable.

Mme GIACOMETTI-PIREDDA ne partage pas les propos de **M. POZZO di BORGIO**. Le débat budgétaire traduit un projet de société. De ce point de vue, le budget supplémentaire et le budget primitif de la collectivité n'apparaissent pas comme des documents de combat. La rupture n'est pas amorcée telle qu'elle avait été annoncée en 2015. L'actuelle majorité ne semble plus partager le même projet que Corsica Libera. Elle cite l'autonomie fiscale et la mobilisation de l'épargne locale. Elle déplore l'absence de marqueurs politiques et, pour ces motifs, elle votera contre ce document.

M. VINCIGUERRA objecte que la politique de territorialisation existe et qu'elle est progressivement mise en place par l'exécutif, notamment sous l'égide de **M. PAOLINI**. Des conventions seront établies dans quelques mois.

L'endettement est parfaitement maîtrisé et, en tout état de cause, l'épargne brute ainsi que la capacité de désendettement s'apprécient en fin d'exercice.

La masse salariale est également contenue nonobstant l'augmentation du point d'indice de 3,5.

Sur le PTIC, il rappelle qu'il s'agissait d'un dédommagement au regard de de la dette contractée dans le cadre du contentieux avec la Corsica Ferries. Il a été déployé sur l'investissement.

Concernant les recettes, il convient d'apporter des réponses à plusieurs interrogations, à savoir comment les augmenter, comment les diversifier.

La solution réside dans la fiscalité, à savoir comment capter les flux, comment la diversifier.

Il suggère également une réorientation des niches fiscales.

Pour ce qui porte sur l'épargne, **M. VINCIGUERRA** précise que le lancement d'obligations n'est pas intervenu à cause des taux manifestement trop bas.

Il remercie **M. POZZO di BORGIO** pour son intervention et la remise en perspective qu'il a opérée et comprend les questionnements de **M. GHIONGA**.

Il fait observer qu'il est nécessaire de ne pas confondre la consolidation du budget avec le tableau des effectifs.

M. VINCIGUERRA répond enfin à **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** que le virage ne manquera d'être amorcé et que la nature des abondements au budget supplémentaire constitue déjà un choix clair.

Le Président du Conseil exécutif de Corse complète le propos de **M. VINCIGUERRA** en mentionnant que le budget supplémentaire est un document d'ajustement. Il admet la présentation orientée des analyses des intervenants mais indique, d'une part, que **la Collectivité** a emprunté cinquante millions d'euros par an, et, d'autre part, que l'essentiel de la dette a été contractée par ses prédécesseurs.

Il met en évidence que les régions de droit commun n'exercent pas de compétences sociales. Celles-ci apparaissent comme une source de dépenses conséquentes.

L'investissement est soutenu, il est proportionnellement plus important que celui cumulé des trois anciennes collectivités.

Il s'inscrit en faux eu égard à certains propos sur les personnels et il dispose d'une bonne connaissance des missions exercées par les agents. Il affirme que la majorité n'a pas changé de projet de société et qu'elle assume sa volonté de construire un pays. Un pays se construit avec l'innovation, la création et l'éducation.

En conclusion, **le Président SIMEONI** annonce que le budget primitif 2023 sera complexe à élaborer.

300-1- Vote de l'amendement

Le présent amendement est présenté par **le Conseil exécutif** et modifie la proposition de budget supplémentaire 2022 du budget principal. Il s'énonce comme suit :

« **ARTICLE PREMIER** :

Le projet de budget supplémentaire est modifié comme suit :

En section de fonctionnement

Dépense :

En autorisation d'engagement et crédit de paiement :

- *L'autorisation d'engagement 3174 « Participations SIS », qui s'inscrit dans le cadre de l'axe IV « Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire », la politique IV.D « La prévention contre les incendies et la forêt », la compétence 317 « Prévention contre les incendies », prévue à hauteur de 50 136 000 € est augmentée de 1 300 000 €, ce qui porte son montant à 51 436 000 €.*
- *Cette inscription complémentaire d'AE vient augmenter la contribution 2022 attribuée au Service d'Incendie et de Secours de Corse-du-Sud de 1 300 000 € et la porte ainsi à 24 820 000 €.*
- *Les crédits de paiements sont augmentés de 1 300 000 € au présent amendement au BS 2022, portant le montant total des CP sur le programme 3174 à 51 162 777 €.*

Motif :

Cette inscription complémentaire résulte de la survenance de divers aléas, aussi bien conjoncturels que réglementaires, et doit permettre de prendre en charge les frais de fonctionnement supplémentaires du SIS di u Pumonte liés :

- *A la hausse des charges à caractère générale :*

La conjoncture économique inédite a entraîné une tension inflationniste affectant les domaines relatifs aux carburants, denrées alimentaires, fluides, énergies et matériaux de construction.

- *A l'augmentation des charges de personnel :*

La mesure gouvernementale portant sur le dégel de la valeur du point d'indice, augmentée chez les agents publics à 3,5 %, entraîne une hausse conséquente de la masse salariale du SIS 2A à compter de sa mise en œuvre en juillet 2022.

L'évaluation des besoins du SIS 2A n'a pu être réalisée dans les temps requis pour l'élaboration du budget supplémentaire eu égard aux charges inhérentes au maintien des dispositifs de prévention et de lutte

nécessitant un maillage du territoire du Pumonté adapté à la persistance de conditions climatiques particulièrement dégradées.

Néanmoins, le SIS a su amortir ces charges supplémentaires par un pilotage de ses charges de personnel (taux de croissance annuel en moyenne de +1.9% sur la période 2018-2021) et de ses charges à caractère général (+2.88% par an sur la même période).

Sans cet amendement, les charges supplémentaires de 2022 risquent de placer l'établissement dans une situation financière préjudiciable qui pèserait sur le fonctionnement 2023 et plus globalement sur l'activité du SIS, et in fine sur la contribution de la Collectivité de Corse pour 2023.

| Programme | Libelle | AE | CP |
|------------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| 3174 | Participations SIS | 1 300 000,00 | 1 300 000,00 |
| | Total | 1 300 000,00 | 1 300 000,00 |

ARTICLE 2 :

PROCEDURE à l'affectation complémentaire sur le programme 3174 « Participations SDIS » des 1 300 000 € d'autorisations d'engagement au bénéfice du Service d'Incendie et de Secours de u Pumonté. La contribution 2022 de la Collectivité de Corse est ainsi portée à 24 820 000 €.

ARTICLE 3 :

Le projet de budget supplémentaire est modifié comme suit :

En section d'investissement

Dépense :

En autorisation de programme :

- L'autorisation de programme 3174 « Participations SIS », qui s'inscrit dans le cadre de l'axe IV « Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire », la politique IV.D « La prévention contre les incendies et la forêt », la compétence 317 « Prévention contre les incendies », prévue à hauteur de 6 800 000 € est augmentée de 6 928 100 €, ce qui porte son montant à 13 728 100 €.

Motif :

Le Service d'incendie et de secours di u Cismonte (SIS2B) a signé avec la société EXTERNIMO (devenu CDC Habitat) le 8 décembre 2010 un bail emphytéotique administratif (BEA). L'objet de ce BEA porte sur l'extension et la réhabilitation du Bâtiment de la Direction Départementale du SIS2B par un transfert de propriété à la société CDC Habitat et le paiement d'un remboursement annuel pour un montant global de 21 M€.

Le SIS2B a notifié à son cocontractant sa volonté de résilier le BEA au 31/12/2022. La charge financière de cette résiliation procède d'une ventilation de l'enveloppe totale entre la section d'investissement de 6.928.100 euros, au titre du capital restant dû et la section de fonctionnement pour un montant de 817.000 euros correspondant à l'indemnité de résiliation.

Cette résiliation devant intervenir avant le 31 décembre 2022, le SIS di u Cismonte se propose de contracter pour le capital restant dû sur la section d'investissement, auprès d'un organisme bancaire, un prêt relais, sur trois exercices, permettant de garantir l'effectivité de cette résiliation unilatérale avant le 31 décembre 2022 et échelonner l'accompagnement de la Collectivité de Corse sur trois exercices.

Les négociations et la production, il y a quelques jours, des offres de prêt finales par les établissements bancaires sollicités n'ont pas permis d'intégrer cette demande nouvelle dans le processus d'élaboration du budget supplémentaire de la Collectivité de Corse.

Plusieurs points essentiels sont à retenir dans l'analyse de cette opération de résiliation du BEA :

- Cette opération de résiliation permettra de mettre en cohérence un bâtiment qui héberge l'administration des sapeurs forestiers, dont la Collectivité de Corse est le propriétaire, et la Direction Départementale d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse hébergé dans le même bâtiment, qui est actuellement sous la propriété d'un opérateur économique privé.*
- Cette opération de résiliation est très importante pour le SIS di u Cismonte qui en mesure de redevenir propriétaire de son bâtiment et de l'emprise hébergeant sa Direction Départementale, sera à nouveau en capacité de porter des projets d'aménagements structurants sur ce site tel que la mise en conformité de sa Pharmacie à Usage Unique (PUI), comme demandé lors de la dernière Inspection Générale de*

DGSCGC et relevant d'un cadre réglementaire et opérationnel, et plus simplement de procéder aux aménagements et entretiens nécessaires à ses actions de protection civile.

- Cette opération de résiliation estimée à un cout global de 7.645 M€ (6.928.100 euros, au titre du capital restant dû en section d'investissement et en section de fonctionnement un montant de 817.000 euros correspondant à l'indemnité de résiliation) permet de générer une économie totale de 8.2 M€ sur la totalité du contrat de 21 M€, le SIS2B ayant déjà honoré, depuis l'exercice 2013, des règlements à hauteur de 5,1M€.
- Cette opération de résiliation produit par ailleurs un gain annuel, hors charges de l'emprunt relais, de près de 600 K€/an pour le budget du SIS di u Cismonte (300 K€ en fonctionnement et 300 K€ en investissement).
- Cette opération permet enfin une contention de la contribution de fonctionnement annuelle versée par la Collectivité de Corse pour 2023 et les exercices suivants en dégagant des marges de manœuvre en fonctionnement.

| Programme | Libelle | AP | CP |
|------------------|-----------------------|--------------|-----------|
| 3174 | Participations SIS | 6 928 100,00 | ,00 |
| | Total | 6 928 100,00 | ,00 |

ARTICLE 4 :

PROCEDE à l'affectation sur le programme 3174 « Participations SDIS » des 6 928 100 € d'autorisations de programme au bénéfice Service d'Incendie et de Secours di U Cismonte pour le financement de la résiliation du BEA

ARTICLE 5 :

Au vu des modifications des Autorisations de Programmes et des Autorisations d'Engagement proposées aux articles 1 et 3 du présent amendement :

Le montant total des AE nouvelles inscrites au BS 2022 est augmenté de **1 300 000 €** pour être porté à **82 257 416 €**.

Le montant total des AP nouvelles inscrites au BS 2022 est augmenté de **6 928 100 €** pour être porté à **66 401 600€**.

ARTICLE 6 :

Au vu des modifications des crédits de paiement en section de fonctionnement proposé à l'article 1 du présent amendement, l'équilibre du budget supplémentaire 2022 est modifié et rectifié comme suit :

En section d'investissement :

Recette :

- *Le virement de la section de fonctionnement proposé au BS à hauteur de 32 126 681 € est porté à 30 826 681 €*
- *Le montant de la réduction de l'emprunt proposé au BS 2022 à hauteur -17 421 825 € est porté à -16 121 825 €.*

En section de Fonctionnement :

Dépense :

- *Le virement à la section d'investissement proposé au BS à hauteur de 32 126 681 € est porté à 30 826 681 €.*
- *Le montant des dépenses réelles ventilées proposé au BS 2022 à hauteur de 22 024 766 € est porté 23 324 766 €.*

Les balances du BS et du BP+BS sont modifiées comme suit :

| BS 2022 | Fonctionnement | | Investissement | | |
|-----------------------------------|-------------------------|-------------------------|-----------------------|----------|-------------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | |
| Opérations réelles | 29 370 471,00 | 42 975 141,57 | 17 625 290,14 | - | 13 201 390,86 |
| ventilées | 23 324 766,00 | 9 680 018,57 | 17 440 290,14 | - | 81 907,86 |
| non ventilées | 6 045 705,00 | 33 295 123,00 | 185 000,00 | | 3 002 342,00 |
| Provision / Reprise sur provision | | | | | |
| dont Emprunt d'équilibre | | | | - | 16 121 825,00 |
| Opérations d'ordre | 30 826 681,00 | | | | 30 826 681,00 |
| Dont virement de section | 30 826 681,00 | | | | 30 826 681,00 |
| Reprise Résultat | | 17 222 010,43 | 158 844 230,86 | | |
| Affectation au 1068 | | | | | 158 844 230,86 |
| TOTAL | 60 197 152,00 | 60 197 152,00 | 176 469 521,00 | | 176 469 521,00 |
| TOTAL GENERAL | Dépenses | 236 666 673,00 | Recettes | | 236 666 673,00 |
| | | | | | |
| BP+BS 2022 | Fonctionnement | | Investissement | | |
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | |
| Opérations réelles | 1 105 169 704,00 | 1 231 934 410,57 | 409 848 493,14 | - | 265 861 776,14 |
| ventilées | 1 062 830 305,00 | 115 718 042,57 | 364 157 259,14 | | 138 220 503,14 |
| non ventilées | 42 339 399,00 | 1 116 216 368,00 | 45 691 234,00 | | 23 902 342,00 |
| dont Emprunt d'équilibre | | | | | 103 738 931,00 |
| Opérations d'ordre | 283 822 550,00 | 139 835 833,00 | 170 039 189,00 | | 314 025 906,00 |
| Dont virement de section | 107 196 060,00 | | | | 107 196 060,00 |
| Reprise Résultat | | 17 222 010,43 | 158 844 230,86 | | |
| Affectation au 1068 | | | | | 158 844 230,86 |
| TOTAL | 1 388 992 254,00 | 1 388 992 254,00 | 738 731 913,00 | | 738 731 913,00 |
| TOTAL GENERAL | Dépenses | 2 127 724 167,00 | Recettes | | 2 127 724 167,00 |

ARTICLE 7 :

Au vu des modifications proposées à l'article 6 du présent amendement, le Président de Conseil Exécutif est autorisé à recourir à l'emprunt au titre de l'année 2022, dans la limite des crédits ouverts au chapitre 923, soit 103 738 931 €. »

M. BENEDETTI observe que le bail initial a généré une soule.

M. POZZO di BORGIO fait état de ce que les incendies n'avaient jamais lieu en période hivernale auparavant. Il concède que le bail n'a pas constitué le meilleur choix mais il a été opéré sous la contrainte. La possibilité de changer existe désormais.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met l'amendement aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

POUR : 49
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 14

256-2- Vote du rapport amendé

Le rapport ainsi amendé est mis aux voix par la **Présidente MAUPERTUIS**.

Il est approuvé à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI et Paul QUASTANA.

POUR : 32
CONTRE : 25
ABS. : 6
NP : 0

- **Raportu n° 298 : Prisentazione di u Bugettu supplementare di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte 2022.**
Rapport n° 298 : Présentation du Budget Supplémentaire du laboratoire d'analyses du Cismonte 2022.

M. GIOVANNAGELI présente le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Avanzemu** était absent.

La Présidente de l'Assemblée de Corse sollicite le suffrage des élus.

Sont absents : Mmes et MM. Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre POLI et Paul QUASTANA.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI et Véronique PIETRI.

POUR : 32
CONTRE : 23
ABS. : 4
NP : 0

- **Raportu n° 297 : Prisintazioni di u Bughjettu supplimentari di u laboratoriu d'analisi di u Pumonti.**
Rapport n° 297 : Présentation du Budget Supplémentaire du laboratoire d'analyses du Pumonti 2022.

Le rapport est présenté par **M. GIOVANNANGELI**.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Avanzemu** était absent.

Mme MARIOTTI estime que la subvention d'équilibre est trop importante pour les deux laboratoires. Elle demande par ailleurs si des dispositions ont été prises pour procéder à l'étude promise par l'exécutif. Celle-ci serait susceptible d'apporter des pistes d'amélioration.

M. BENEDETTI ajoute qu'un audit opérationnel est indispensable pour engager la fusion des deux unités.

M. GIOVANNANGELI répond qu'il avait déjà identifié le problème portant sur la subvention d'équilibre. S'agissant de la constitution d'un laboratoire unique, une mission sera probablement constituée.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met aux voix le rapport.

Sont absents : **Mmes et MM. Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre POLI et Paul QUASTANA.**

Il est approuvé à la majorité absolue.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI,**

Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI et Véronique PIETRI.

POUR : 32

CONTRE : 23

ABS. : 4

NP : 0

- **Raportu n^u 272 : Ripartizione di u fondu dipartimentale di perequazione di a taxa professionale - Cismonte 2022.**

Rapport n° 272 : Répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle - Cismonte 2022.

M. VINCIGUERRA présente le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Avanzemu** était absent.

M. BENEDETTI constate que cet impôt est en fait prélevé sur la spéculation. Il est en substance réparti de manière inéquitable entre la Corse-du-Sud et la Haute-Corse et la notion de départementalisation de la taxe demeure infondée. Il met en exergue que la clef de répartition est plus favorable dans le Cismonte que dans le Pumonti.

Mme COGNETTI-TURCHINI regrette que les communes situées dans la strate entre 500 et 1000 habitants ne bénéficient pas du fond.

M. VINCIGUERRA convient de la nécessité de conduire une réflexion sur les problématiques abordées par les deux intervenants. En tout état de cause, il souligne :

- que la taxe a vocation à devenir territoriale,
- que **la Collectivité de Corse** doit décider de l'éligibilité et de la répartition.

Des propositions seront formulées dans les prochains mois.

Le rapport est mis aux voix par **la Présidente de l'Assemblée de Corse**.

Sont absents : Mmes et MM. Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre POLI et Paul QUASTANA.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI et Julia TIBERI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

POUR : 32
CONTRE : 10
ABS. : 17
NP : 0

- **Raportu n° 273 : Ripartizione di u fondu dipartimentale di perequazione di a taxa addizionale à i dritti d'arrigistramentu-TADE 2022 Cismonte.**

Rapport n° 273 : Répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement - TADE 2022 Cismonte.

Le rapport est présenté par **M. VINCIGUERRA**.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a donné un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Avanzemu** était absent.

Le rapport est mis aux voix par **la Présidente MAUPERTUIS**.

Sont absents : Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre POLI et Paul QUASTANA.

Il est approuvé à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

**POUR : 32
CONTRE : 9
ABS. : 17
NP : 0**

- **Raportu n° 274 : Ripartizioni di u fondu dipartimentali di piriquazioni di a tassa addizionali à i dritti d'arrighjstramentu-TADE 2022 Pumonti.**
Rapport n° 274 : Répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement - TADE 2022 Pumonti.

M. VINCIGUERRA présente le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable. Les groupes Un Soffiu Novu et Core In Fronte n'ont pas participé au vote. Le groupe Avanzemu était absent.

La Présidente MAUPERTUIS met aux voix le rapport.

Sont absents : Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre POLI et Paul QUASTANA.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO,

Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI et Julia TIBERI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

**POUR : 32
CONTRE : 9
ABS. : 16
NP : 0**

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTE

- **Raportu n° 291 : Cunvenzione anninca trà a MDPH è a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2022**
Rapport n° 291 : Convention annuelle de moyens entre la MDPH et la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022.

M. GIOVANNANGELI présente le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Avanzemu** était absent.

Mme FAGNI donne lecture du rapport de **la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Un avis favorable a été émis. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

Mme LE BOMIN salue le travail accompli par le personnel de la MDPH qui est confronté à un public en très grande difficulté. Elle attire l'attention de l'exécutif sur la problématique de l'autisme. La France accuse un important retard dans le traitement de cette affection. Par transitivité, la situation est pire en Corse car s'ajoute le handicap de l'insularité. Elle préconise l'établissement d'un état des lieux.

M. BENEDETTI constate que **la Collectivité** procède à un versement exceptionnel. La convention triennale doit être signée dans les meilleurs délais, soit au début de l'année 2023. Il insiste sur la nécessité d'anticiper.

M. GIOVANNANGELI souscrit aux propos des deux intervenants et rapporte que la convention pluriannuelle sera examinée avant la fin du présent exercice budgétaire.

Mme FAZI est consciente que l'autisme est un enjeu réel. **La Collectivité de Corse** travaille de concert avec l'Education nationale pour effectuer un repérage précoce. S'agissant de la programmation budgétaire, elle interviendra à l'issue des résultats de l'audit.

La Présidente de l'Assemblée de Corse soumet le rapport aux suffrages des élus.

Est absente : Mme Serena BATTESTINI.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

La reprise intervient à 14 heures 30 sous la présidence de **M. VANNI. M. LUCCIONI** assure le secrétariat de la séance.

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

- **Raportu n° 255 : Convenzione quattu d'uggettivi è di mezi trà a CdC, l'OEC, l'ADEME, u SYVADEC è l'EPCI in quantu à a gestione di i scarti domestici è analughi.**

Rapport n° 255 : Conventions cadre d'objectifs et de moyens entre la CdC, l'OEC, l'ADEME, le SYVADEC et les EPCI concernant la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le rapport est présenté par **M. ARMANET**.

Mme CHIARELLI-LUZI donne lecture du rapport de la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. L'avis est favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** ne participe pas au vote. Les groupes **Avanzemu** et **Core In Fronte** ainsi que **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** sont absents.

M. Joseph SAVELLI procède à la lecture du rapport de la **Commission des Finances et de la Fiscalité**. Elle a délivré un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu**, **Core In Fronte** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote.

Mme MARIOTTI fait état de l'augmentation considérable des prix de l'enfouissement et il y a lieu, par conséquent, d'agir sans délai. Elle relève que le rapport et la convention ne sont pas systématiquement en adéquation. Elle s'étonne que les efforts de certains territoires ne soient pas pris en considération. Elle constate que la convention ne bénéficie pas d'un réel accompagnement. La mise en place des combustibles solides de récupération, du surtri et de la valorisation énergétique aurait du intervenir depuis sept ans.

M. Antoine POLI rejoint en partie les propos de **Mme MARIOTTI**. Le tri est particulièrement onéreux et la politique de surtri est indispensable pour permettre la diminution des déchets. Il formule des craintes concernant les aides de l'Etat, ce dernier innervant actuellement à hauteur de 80%. Ce taux pourrait baisser.

Mme COGNETTI-TURCHINI évoque le cas de la communauté de communes Pasquale PAOLI et sollicite de l'aide au niveau de l'ingénierie. Le rapport de l'exécutif l'interpelle sur nombre de points. Il lui semble difficile de sensibiliser la population au tri alors qu'il va se traduire par une augmentation de prix.

M. BENEDETTI note qu'il n'y a pas de schéma directeur cohérent et opposable. Les bonnes volontés sont en contradiction avec la réalité. Par ailleurs, il n'existe pas de délibération de **l'Assemblée de Corse** s'opposant à l'incinération et la politique de tarification appartient à celui qui procède à la collecte. Il prône la suppression du SYVADEC et un recentrage vers les collectivités avec **la Collectivité de Corse** en qualité d'opérateur. Il n'est pas concevable de conduire des politiques publiques, d'une part, et de tolérer la présence d'opérateurs privés, d'autre part. En conclusion, il plaide pour l'établissement d'une feuille de route générale.

M. POZZO di BORGIO propose de consacrer une session à la problématique des déchets et souhaite la tenue d'une réunion entre les intercommunalités et le SYVADEC. Le dialogue est nécessaire.

Mme NIVAGGIONI rappelle que l'AFPA forme des ambassadeurs du tri. Elle est favorable à l'action pédagogique et, dans cet esprit, à l'accompagnement des communautés de communes dans l'ingénierie du traitement.

Mme COGNETTI-TURCHINI répond que la jeunesse marque peu d'intérêt pour ce métier. Interviennent également **Mmes CHIAPPINI** et **PEDINIELLI**.

Mme GIACOMETTI-PIREDDA partage les objectifs mentionnés dans la convention. Il subsiste cependant un delta avec le retard contracté dans la mise en œuvre du plan déchets sur la base duquel s'infiltrer une multitude de projets privés. Elle interroge l'exécutif sur l'articulation entre les différents partenaires, la localisation des centres de stockage et la réalisation des études. Elle insiste pour que **la Collectivité** exerce ses compétences.

M. Jean-Michel SAVELLI met l'accent sur la nécessité de prendre en compte la saisonnalité touristique.

M. ARMANET soulève le problème structurel de fond que suscite l'abondement par le truchement du budget principal et qu'il y a lieu de purger.

La convention-cadre qui va décliner les actions prévoit l'étude de l'implantation de centres et l'investissement de l'OEC sur ce dossier est important.

Il s'associe aux propos de **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** et de **M. BENEDETTI** concernant l'intrusion de l'initiative privée dans le domaine sensible du traitement des déchets. La gestion publique consiste à créer une Société par Actions Simplifiée au sein de laquelle **la Collectivité** est majoritaire.

En ce qui concerne le SYVADEC, il retient trois options :

- la dissolution,
- le syndicat mixte ouvert,
- la signature d'une convention.

Il faut cesser d'attribuer 80 % de cette activité au secteur privé alors que **la Collectivité de Corse** ne dispose d'aucune information sur les « tenant » et les « aboutissant ».

M. ARMANET met l'accent, en conclusion, sur la nécessité pour l'institution d'être exemplaire.

255-1- Vote de l'amendement n° 1

Le Conseil exécutif de Corse consécutivement à la réunion de **la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**, présente l'amendement dont la teneur suit et consistant à modifier le rapport :

A la page 2, il est proposé de supprimer « *pour tous les types de flux* »
A la page 5, avant le point 3 sur la déclinaison multi-projets et le suivi de la convention, il est proposé d'ajouter le paragraphe suivant « *La Collectivité de Corse, afin de contribuer à la réussite des contrats d'objectifs signés notamment par l'OEC, mettra en place une ingénierie financière au profit des EPCI dès 2023.*

Les objectifs de mise en œuvre d'un tel fonds sont multiples :

- *permettre le financement de l'investissement en partageant avec les banques locales le risque et la liquidité liés à l'accompagnement des projets qui contribuent à améliorer l'environnement,*
- *réduire le coût des financements,*
- *relayer facilement la subvention publique et amorcer la dépense publique.*

L'instrument financier de l'avance remboursable à l'investissement ou relais de subvention, déjà mis en œuvre dans le cadre du FONDU PAESE, a démontré toute son efficacité pour initier des projets de développements économiques de communes de moins de 1000 habitants. Dans ce cadre il s'agit de faire bénéficier les EPCI concernés de conditions financières très avantageuses telles le taux zéro sur les montants prêtés, des frais de dossiers optimisés prélevés sur le montant de l'avance et de remboursement par échéance ou in fine ».

Le reste demeure sans changement et le rapport corrigé est joint en annexe.

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse met l'amendement aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

S'est abstenue : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 1
NP : 0

255-2- Vote de l'amendement n° 2

Cet amendement est présenté par **Mme MARIOTTI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**.

L'article premier de la délibération est modifié comme suit : « **PREND ACTE** du rapport du conseil exécutif »

Après l'article premier, est inséré un nouvel article ainsi rédigé : « **APPROUVE** la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la CDC, l'OEC, l'ADEME, le SYVADEC et les EPCI concernant la gestion des déchets ménagers et assimilés joint à la présente délibération. »

En conséquence, les articles 2, 3 et 4 deviennent les articles 3, 4 et 5.

Il est mis aux voix

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUAStANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

S'est abstenue : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

POUR : 62

CONTRE : 0

ABS. : 1

NP : 0

255-3- Vote de l'amendement n° 3

L'amendement dont il s'agit est également présenté par **Mme MARIOTTI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**.

Au III de la convention, relatif à l'engagement des parties, le premier item de l'engagement des EPCI (page 2) est remplacé comme suit :

- « *S'engage à rechercher, si elle n'en est pas déjà équipée, deux sites constructibles, capables d'accueillir des installations « déchets » à des fins de traitements (...), de récupération pour valorisation (...) ou de réparation/réemploi des déchets (...).* »

M ARMANET délivre au nom du **Conseil exécutif de Corse** un avis défavorable.

L'amendement est mis aux voix par **M. VANNI**.

Il est rejeté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-

Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

S'est abstenue : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

POUR : 30

CONTRE : 32

ABS. : 1

NP : 0

255-4- Vote de l'amendement n° 4

Mme MARIOTTI au nom du groupe **Un Soffiu Novu** présente l'amendement.

Au III de la convention, relatif à l'engagement des parties, au sein de celui sur l'engagement de l'ADEME (page 5), dans le 4^{ème} item relatif au soutien financier au SYVADEC, les mots « *dans les zones géographiques non encore équipées (renouvellement)* » sont supprimés.

Le Conseil exécutif se prononce défavorablement. Il s'ensuit un échange entre **Mme MARIOTTI** et **M. ARMANET**.

M. VANNI le met aux voix.

Il est rejeté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria

COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Véronique PIETRI et Paul QUASTANA

POUR : 24

CONTRE : 32

ABS. : 7

NP : 0

255-5- Vote de l'amendement n° 5

L'amendement est présenté par **Mme MARIOTTI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**.

L'avis du **Conseil exécutif** est défavorable.

Il est mis aux voix par le **Vice-président de l'Assemblée de Corse**.

Il est rejeté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria

COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Véronique PIETRI et Paul QUASTANA

POUR : 24

CONTRE : 32

ABS. : 7

NP : 0

M. MONDOLONI sollicite une suspension de séance. Elle intervient à 16 heures 24.

La séance reprend à 16 heures 41 et elle est présidée par **la Présidente MAUPERTUIS**.

255-6- Vote du rapport amendé

M. MONDOLONI indique que les membres du groupe **Un Soffiu Novu** envisageaient d'adhérer à ce projet prévu sur six ans. Eu égard au sort réservé aux amendements qu'ils ont déposés, ils s'abstiendront au moment du vote.

M. BENEDETTI précise que les membres du groupe **Core In Fronte** avaient initialement pris la décision de voter contre ce document. Compte tenu des éléments apportés durant le débat, ils s'abstiendront également.

M. POZZO di BORGIO estime que la convention proposée par l'exécutif induira un traitement plus efficace des déchets. Pour ce motif, le groupe **Fà Populu Inseme** se prononcera en faveur de ce rapport.

M. ANGELINI dit que ce rapport s'inscrit dans la bonne direction. Il renforce la relation avec les EPCI. Néanmoins, le groupe **Avanzemu** a associé son vote aux amendements proposés par le groupe **Un Soffiu**

Novu. La plupart n'a pas été retenue par la majorité. Aussi, les membres du groupe s'abstiendront.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport amendé aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABS. : 31
NP : 0

La séance est suspendue à 16 heures 47 et la tenue d'une **Conférence des Présidents** est programmée.

Elle reprend à 17 heures 00.

INSIGNAMENTU – FURMAZIONE – RICERCA / ENSEIGNEMENT – FORMATION RECHERCHE

- **Raportu n° 290 : Rvisioni di i metudi è mudalità d'attribuzioni di mezi finanziariii à i stabilimenti d'insignamentu publicu è privatu è muntanti di i dutazioni glubali di funziunamentu à titulu di l'annata 2023.**

Rapport n° 290 : Révision des méthodologies et modalités d'attribution des moyens financiers attribués aux établissements d'enseignement publics et privés et montants relatifs aux dotations globales de fonctionnement au titre de l'année 2023.

Mme LUCIANI présente le rapport.

Mme FAGNI lit le rapport de **la commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Cette dernière a émis un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote.

M. BENEDETTI constate que certains établissements ne bénéficient pas d'une revalorisation de leur dotation au regard des critères retenus. Cette situation qu'il estime injuste nécessite l'introduction d'une clause pour éviter cette situation.

Mme GIACOMETTI-PIREDDA observe que l'exécutif est parvenu à l'harmonisation. Toutefois et concernant des EPLE situés en milieu rural, elle propose l'introduction d'éléments différenciants qui prennent en considération les particularités de ce territoire.

Mme LUCIANI convient que des progrès peuvent être encore accomplis.

Par ailleurs et répondant à **Mme GIACOMETTI-PIREDDA**, elle informe l'intéressée que le dialogue a été engagé avec le Rectorat pour parvenir à améliorer la dotation des EPLE ruraux.

M. MONDOLONI fait part de son intention de se déporter pour le vote de ce rapport.

La Présidente MAUPERTUIS invite **l'Assemblée de Corse** à se prononcer sur le rapport considéré.

Est absent : M. Jean-Martin MONDOLONI.

|
Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

AGRICOLTURA / AGRICULTURE

- **Raportu n° 271 : ODARC - Dispositivi à ghjuvori di a mubilizzazioni di u fundiaru agriculu.**

Rapport n° 271 : ODARC - Dispositifs en faveur de la mobilisation du foncier agricole.

Le rapport est présenté par **M. LIVRELLI.**

Mme CHIARELLI-LUZI procède à la lecture du rapport de la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.** Un avis favorable a été émis. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé

au vote. Le groupe **Core In Fronte** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** étaient absents.

M. Joseph SAVELLI lit le rapport de **la Commission des Finances et de la Fiscalité**. Un avis favorable a été délivré. Les groupes **Un Soffiu Novu**, **Core In Fronte** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote.

Mme MOSCA estime que l'opération de Casabianca a été exemplaire et elle se réjouit du dénouement heureux de ce dossier sensible. Ces opérations contribuent grandement à préserver les terres et éviter de les livrer à des appétits spéculatifs. Elle considère qu'il s'agit d'une nécessité absolue.

Mme GIACOMETTI-PIREDDA votera favorablement ce rapport. Ces actes permettent de pérenniser et de mettre en sécurité la terre.

Mme CHIAPPINI rappelle qu'elle a sollicité en commission la liste des jeunes agriculteurs qui seront bénéficiaires.

Mme MARIOTTI salue également cette issue. Elle demande si, dans cet esprit, la mission d'animation et de prospection foncière confiée à la SAFER avec l'accompagnement de l'ODARC a été mise en place.

M. BENEDETTI met en exergue que le prix de la terre agricole a été multiplié par trois. Cette situation rend difficile l'installation et il y a lieu de prendre des dispositions pour aider à l'acquisition. Les bénéficiaires doivent absolument exercer l'agriculture à titre principal.

Il est convenu que **Mme PIERI** se déporte sur ce dossier.

M. LIVRELLI dit que la liste des jeunes agriculteurs est en cours de transmission à **Mme CHIAPPINI**. Il stipule que le règlement d'attribution des terres a été arrêté par le conseil d'administration de la SAFER. Il partage naturellement les thèses de **M. BENEDETTI**. Les terres doivent être exclusivement réservées à ceux qui pratiquent l'agriculture à titre principal.

La Présidente MAUPERTUIS met le rapport aux voix.

Est absente : Mme Marie-Anne PIERI.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

- **Raportu n^u 276 : Cunvinzioni plurianninca di partinariatu trà a Cullittività di Corsica è u sindicatu mistu di a tumbera di Corsica.**
Rapport n° 276 : Convention pluriannuelle de partenariat entre la Collectivité de Corse et le syndicat mixte d'abattage de Corse.

M. LIVRELLI présente le rapport.

Mme CHIARELLI-LUZI donne lecture du rapport de la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Cette dernière a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** et **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** étaient absents.

M. Joseph SAVELLI procède à la lecture du rapport de la **Commission**

des Finances et de la Fiscalité. Un avis favorable a été émis. Les groupes **Un Soffiu Novu, Core In Fronte** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote.

Mme COGNETTI-TURCHINI évoque une convention ancienne contractée avec le Département de la Haute-Corse. La commune est en attente de son renouvellement.

Mme LE BOMIN fait observer le caractère rétroactif du document qui est pluriannuel et qui débute le 1^{er} janvier 2022 pour s'achever le 31 décembre 2023. Elle sollicite des engagements forts.

Mme GIACOMETTI-PIREDDA évoque la problématique de la mise en œuvre territoriale. Elle incite à la valorisation des déchets carnés afin de diversifier l'activité de l'abattoir.

M. LUCCHINI précise que ce chantier a été initié sous la mandature écoulée. Des moyens supplémentaires ont été affectés et ils sont inscrits dans la présente convention.

Il rappelle que l'équipe du SMAC a été considérablement réduite et que **M. CAITUCOLI** s'est énormément investi et qu'il a accompli un travail remarquable.

Il ne manque de répondre à **Mmes COGNETTI-TURCHINI** et **LE BOMIN**.

Mme PEDINIELLI demeure en attente du schéma territorial dans le cadre de la réunion appelée à intervenir au mois de novembre. Elle s'interroge sur le choix du mode de gestion qui sera retenu : la délégation de service public ou la régie.

M. LIVRELLI confirme les propos de **M. LUCCHINI** concernant Ponte Leccia au sein duquel on traite le pôle petit ruminant. Le COPIL se réunira à la fin du mois. S'agissant de la problématique de la valorisation abordée par **Mme GIACOMETTI-PIREDDA**, elle ne manquera pas de figurer dans le schéma territorial.

Le rapport est mis aux voix.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA,

Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

La Présidente MAUPERTUIS appelle l'attention des membres de l'Assemblée de Corse sur le fait que la Conférence des Présidents a décidé de traiter la seule motion déposée par Mme BORROMEI et portant sur la dotation de continuité territoriale ainsi que la motion déposée ne urgence par M. LE MAO.

1- Motion n° 2022/O2/026

Ce texte a été déposé par Mme BORROMEI au nom du groupe Avanzemu et il s'intitule « Enveloppe de dotation de continuité territoriale pour le transport de passagers et de marchandises ». Il est présenté par Mme LE BOMIN.

Le Président SIMEONI émet un avis favorable au nom du Conseil exécutif de Corse. Il juge l'attitude de l'Etat incompréhensible et insiste sur le fait que l'enveloppe n'a plus été revalorisée et indexée depuis 2009. Parallèlement les prix des carburants ont triplé.

M. ANGELINI précise qu'un amendement a été déposé au Sénat pour que le montant soit porté à 220 millions d'euros. De son point de vue, la mobilisation doit être la plus large possible.

La Présidente MAUPERTUIS met la motion aux voix.

Elle est adoptée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

M. VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse, préside la séance.

2- Motion n° 2022/O2/029

M. LE MAO a déposé en urgence la motion sur le renforcement des transports sanitaires dont la teneur suit :

« VU le décret n° 2022-631 du 22 avril 2022 portant réforme des transports sanitaires urgents (TSU) et de leur participation à la garde, mise en œuvre au 1er novembre 2022, visant à réduire considérablement le nombre de garde ambulancière ;

VU la délibération 4922 de la Communauté des Communes du Fium'Orbu Castellu approuvée à l'unanimité le 21 octobre 2022, portant également sur le « renforcement des transports sanitaires » ;

CONSIDERANT *la spécificité des territoires ruraux en Corse qui se trouvent depuis déjà trop longtemps, dépourvus de tout plateau technique hospitalier ;*

CONSIDERANT *que le nombre de médecins actuels ne permet pas objectivement d'y garantir la permanence des soins ;*

CONSIDERANT *les délais de transfert considérables, de ces territoires vers les hôpitaux de Bastia ou d'Ajaccio, les délais moyens étant supérieurs à 3h00 ;*

CONSIDERANT *que la population, particulièrement âgée sur nos territoires, nécessite de façon très fréquente des soins hospitaliers ;*

CONSIDERANT *que la diminution des gardes ambulancières va entraîner une mise en danger de la population ;*

CONSIDERANT *le déficit de prise en charge des retours à domicile, pénalisant en particulier les personnes fragiles, isolées et âgées, prolongeant ainsi leur état de détresse et représentant un manque d'assistance aux plus vulnérables et en situation de précarité ;*

CONSIDERANT *que les moyens les SIS2B et SIS2A sont déjà contraints pour toutes les tâches qui leurs sont imparties ;*

CONSIDERANT *que le SIS2B et SIS2A sont régulièrement engagée sur d'autres missions ;*

L'ASSEMBLEE DE CORSE

S'OPPOSE *totalemment à l'organisation proposée de réforme TSU ;*

EXIGE la prorogation du dispositif de transfert ambulancier actuel et son renforcement, par tous moyens, afin de sécuriser la population ;

EXIGE une réunion de toute urgence avec l'ARS, la Collectivité de Corse et les Communautés des Communes, les SIS2B - SIS2A et les professionnels du secteur ; »

Le Vice-président rapporte que l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse, Fà Populu Inseme, Core In Fronte, Avanzemu et Un Soffiu Novu ainsi que Mme GIACOMETTI-PIREDDA ont manifesté l'intention de s'y associer.

2-1- Vote sur l'urgence

M. VANNI indique qu'il y a lieu de se prononcer sur l'urgence.

Il sollicite les suffrages des élus.

A l'issue, l'urgence est retenue à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

2-2- Vote sur la motion

M. LE MAO rappelle le contexte et évoque le contenu de la motion.

Mme COGNETTI TURCHINI complète les propos de **M. LE MAO** et explique le mode de fonctionnement actuel.

M. BIANCUCCI fait état de ce que la motion s'inscrit dans la volonté de l'**Assemblée de Corse** de maintenir les services à la population dans le rural.

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse met la motion aux voix.

Elle adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

Il est 18 heures 40 et **le Vice-président de l'Assemblée de Corse** lève la séance.

Fait à Ajaccio, le 28 octobre 2022
La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ANNEXES

ORDINE DI U GHJORNU
ORDRE DU JOUR

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

- **Raportu n^u 262 : Approvazione di i prucessi verbali di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 28 è 29 di lugliu è di u 29 di settembre di u 2022.**
Rapport n° 262 : Approbation des procès-verbaux de la session de l'Assemblée de Corse des 28 et 29 juillet et du 29 septembre 2022.
- **Raportu n^u 256 : Aduzzione di parecchi appicci (II, III et VIII) à u Regulamentu Internu di l'Assemblea di Corsica.**
Rapport n° 256 : Adoption de plusieurs annexes (II, III et VIII) au Règlement Intérieur de l'Assemblée de Corse.
- **Raportu n^u 257 : Mudificazione à u Regulamentu Internu di l'Assemblea di Corsica relative à a transposizione di dispusizione novi in quantu à a procedura d'adattamento legislative è e cundizione di publicità di l'atti.**
Rapport n° 257 : Modifications au Règlement Intérieur de l'Assemblée de Corse relatives à la transposition de nouvelles dispositions concernant la procédure d'adaptation législative et la publicité des actes.
- **Raportu n^u 258 : Mudificazione à u Regulamentu internu di l'Assemblea di Corsica relative à l'usu di a visiocunferenza in u quattru di l'adopru urdinariu.**
Rapport n° 258 : Modifications au Règlement Intérieur de l'Assemblée de Corse relatives à l'usage de la visioconférence en régime ordinaire.
- **Raportu n^u 269 : Designazione è mudificazione di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in varii urganisimi.**
Rapport n° 269 : Désignation et modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes.

- **Raportu n° 259 : Creazione di « Corsica pruspettiva 2050 » : Scenarii pè e prossime generazione.**
- **Rapport n° 259 : Création de « Corsica pruspettiva 2050 » : Scenarii pour les prochaines générations.**

SEQUENCE SUR LE PROCESSUS D'AUTONOMIE

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

- **Raportu n° 255 : Cunvenzione quattru d'uggettivi è di mezi trà a CdC, l'OEC, l'ADEME, u SYVADEC è l'EPCI in quantu à a gestione di i scarti dumestichi è analughi.**
Rapport n° 255 : Conventions cadre d'objectifs et de moyens entre la CdC, l'OEC, l'ADEME, le SYVADEC et les EPCI concernant la gestion des déchets ménagers et assimilés.
- **Raportu n° 260 : Raportu d'infurmazione nantu à l'avenimentu climaticu di u 18 d'aostu di u 2022.**
Rapport n° 260 : Rapport d'information sur l'évènement climatique du 18 août 2022.
- **Raportu n° 270 : Validazione di u prugettu di cunvenzione quattru Auturità di Gestione - Organismu intermediariu, detta « Cunvenzione AG/OI » trà a Cullettività di Corsica (CDC/OEC) è u Statu (DGAMPA) in quantu à a messa in opera di e misure regiunalizate di u PN FEAMPA pè a Corsica pè u periudu 2021-2027.**
Rapport n° 270 : Validation du projet de convention-cadre Autorité de gestion-Organisme intermédiaire dite convention AG/OI entre la CdC/OEC et l'Etat (DGAMPA) relative à la mise en œuvre des mesures régionalisées du PN FEAMPA pour la Corse durant la période 2021/2027.

BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-FISCALITE

- **Raportu n° 300 : Prisentazione di u Bugettu supplementare di a Cullettività di Corsica 2022.**
Rapport n° 300 : Présentation du Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse 2022.
- **Raportu n° 297 : Prisintazioni di u Bughjettu supplimintari di u laboratoriu d'analisi di u Pumonti.**
Rapport n° 297 : Présentation du Budget Supplémentaire du laboratoire d'analyses du Pumonti 2022.
- **Raportu n° 298 : Prisentazione di u Bugettu supplementare di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte 2022.**
Rapport n° 298 : Présentation du Budget Supplémentaire du laboratoire d'analyses du Cismonte 2022.
- **Raportu n° 273 : Ripartizione di u fondu dipartimentale di perequazione di a taxa addizionale à i dritti d'arrigistramentu- TADE 2022 Cismonte.**
Rapport n° 273 : Répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement - TADE 2022 Cismonte.
- **Raportu n° 272 : Ripartizione di u fondu dipartimentale di perequazione di a taxa professiunale - Cismonte 2022.**
Rapport n° 272 : Répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle - Cismonte 2022.
- **Raportu n° 274 : Ripartizioni di u fondu dipartimentali di piriquazioni di a taxa addizionali à i dritti d'arrighjstramentu- TADE 2022 Pumonti.**

Rapport n° 274 : Répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement - TADE 2022 Pumonti.

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTE

- **Raportu n° 291 : Cunvenzione anninca trà a MDPH è a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2022**

Rapport n° 291 : Convention annuelle de moyens entre la MDPH et la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE

- **Raportu n° 235 : Resuontu di e delegazione d'attribuzione cunfidate à u Cunsigliu esecutivu è à u so Presidente pè u primu simestru 2022.**

Rapport n° 235 : Compte-rendu des délégations d'attributions confiées au Conseil exécutif et à son Président pour le premier semestre 2022.

RISORCE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

- **Raportu n° 280 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica.**
Rapport n° 280 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

- **Rapport n° 302 : Mudifica di u tavuleddu di l'effettivi di a Cullittività di Corsica.**
Rapport n° 302 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

- **Raportu n° 303 : Raportu d'orientazione nant'à a pulitica linguistica**

Rapport n°303 : Rapport d'orientation sur la politique linguistique

- **Raportu n° 275 : L'immersione à prò di l'amparera di u corsu : sustegnu à l'associu Scola Corsa per l'annata sculare 2022/2023.**

Rapport n° 275 : L'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola Corsa pour l'année scolaire 2022/2023.

- **Raportu n° 292 : Scelta di i candidati di a Chjama à prughjetti « CASA DI A LINGUA 2022/2023 ».**
Rapport n° 292 : Choix des candidats retenus pour l'Appel à projets « CASA DI A LINGUA 2022/2023 ».

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

- **Raportu n° 254 : Corsica - Catalogna : Cuuperazione trasfruntaliere à vucazione culturale è patrimoniale.**
Rapport n° 254 : Corse - Catalogne : Coopération transfrontalière à vocation culturelle et patrimoniale.
- **Raportu n° 295 : Prugramma patrimoniu 4411 - Citadella di Corti - Ristoru di l'anzianu castellu dettu « Nid d'aigle ».**
Rapport n° 295 : Programme patrimoine 4411 - Citadelle de Corti - Restauration de l'ancien château dit « Nid d'aigle ».

INSIGNAMENTU – FURMAZIONE – RICERCA / ENSEIGNEMENT –FORMATION RECHERCHE

- **Raportu n° 290 : Rivisioni di i metudi è mudalità d'attribuzioni di mezi finanziariii à i stabilimenti d'insignamentu publicu è privatu è muntanti di i dutazioni glubali di funziunamentu à titulu di l'annata 2023.**
Rapport n° 290 : Révision des méthodologies et modalités d'attribution des moyens financiers attribués aux établissements d'enseignement publics et privés et montants relatifs aux dotations globales de fonctionnement au titre de l'année 2023.

AGRICULTURA / AGRICULTURE

- **Raportu n° 271 : ODARC - Dispositivi à ghjuvori di a mubilizzazioni di u fundiaru agriculu.**
Rapport n° 271 : ODARC - Dispositifs en faveur de la mobilisation du foncier agricole.
- **Raportu n° 276 : Cunvinzioni plurianninca di partinariatu trà a Cullittività di Corsica è u sindicatu mistu di a tumbera di Corsica.**
Rapport n° 276 : Convention pluriannuelle de partenariat entre la Collectivité de Corse et le syndicat mixte d'abattage de Corse.

INSTITUZIONE / INSTITUTION

- **Raportu n° 304 : Avisu nantu à u prughjettu di decretu relativu à u modu di disignazioni di i soci di a Camara di i Tarritorii.**
Rapport n° 304 : Avis sur le projet de décret relatif aux modalités de désignation des membres de la Chambre des territoires

MUZIONE / MOTIONS



ASSEMBLEA DI
CORSICA



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

Quistione Urale

Questions Orales



Seduta di u 27 d'UTTOBRE di u 2022

Séance du 27 OCTOBRE 2022

QUISTIONE URALE - SEDUTA DI U 27 D'UTTOBRE DI U 2022
QUESTIONS ORALES - SEANCE DU 27 OCTOBRE 2022

| NUMERO | OBJET | AUTEUR | GROUPE | DEROULEMENT |
|---------------|--|-----------------------|------------------|--------------------|
| 2022/O2/66 | DISCUSSIONS AVEC PARIS ET POLITIQUES DE PROXIMITE | Jean-Martin MONDOLONI | Un Soffiu Novu | 1 |
| 2022/O2/67 | OPERATIONS RECEMMENT REALISEES ET EN COURS, PORTÉES ET/OU FINANCÉES PAR LA COLLECTIVITÉ DE CORSE SUR LA COMMUNE D'AIACCIU ET DANS LE PAYS AJACCIEN | Don-Joseph LUCCIONI | Fà Populu Inseme | 2 |
| 2022/O2/69 | POUR UNE NECESSITE DE CADRER LES PROGRAMMES D'ACCESSION A LA PROPRIETE | Marie-Claude BRANCA | Core in Fronte | 3 |
| 2022/O2/63 | AUTONOMIE ALIMENTAIRE ET CIRCUITS COURTS REPORTEE | Marie-Anne PIERI | Un Soffiu Novu | 4 |
| 2022/O2/68 | MOYENS DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES | Joseph SAVELLI | Fà Populu Inseme | 5 |
| 2022/O2/70 | SURFREQUENTATION : POUR QUE LA MANNE TOURISTIQUE NE DEVIENNE PAS UN FLEAU | Veronique PIETRI | Core in Fronte | 6 |
| 2022/O2/64 | BASE D'ACCUEIL DES MOYENS DE LUTTE AERIENS CONTRE LES INCENDIES | Santa DUVAL | Un Soffiu Novu | 7 |
| 2022/O2/65 | PRECARITE ENERGETIQUE | Cathy COGNETTI | Un Soffiu Novu | 8 |

N° 2022/O2/66

**Question orale déposée par Jean-Martin MONDOLONI
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu »**

OBJET : DISCUSSIONS AVEC PARIS ET POLITIQUES DE PROXIMITE.

Monsieur le Président,

Vous n'êtes pas sans savoir que le monde rural, l'intérieur, la Corse profonde se sentent en quelque sorte oubliés du processus de discussion initié à Beauvau. On peut le comprendre, tant les problématiques du quotidien n'y sont pas ou peu évoquées, éclipsées par l'obsession statutaire.

Les leviers qui sont le vôtres en termes d'aides aux tiers et de règlement d'aide aux communes, tout comme les tournées que vos services organisent dans les territoires, ne suffisent pas à combler les attentes et les besoins.

J'étais de ceux qui lors des discussions précédentes avec la ministre Gourault plaidaient pour le renforcement du bloc intercommunal : en version allégée par l'attribution sous la forme de subdélégations de compétences départementales aux EPCI par la CDC, et en version plus poussée, par un statut spécial des EPCI de Corse. Je maintiens qu'il y a un rééquilibrage à opérer, y compris depuis le mode de scrutin qui doit aboutir à une assemblée plus représentative de la diversité de nos territoires

En effet, Il apparaît qu'avec la disparition des départements, on assiste à une centralisation du pouvoir avec ce que cela implique en termes de respiration, de délai de décision et de proximité.

Il ne faut pas que notre hémicycle soit sourd à ces voix qui se lèvent, et qui s'élèvent contre ce ressenti qui nous oblige à réintégrer les territoires dans la boucle politique des discussions avec Paris.

Il manque pour l'heure une méthode et un objectif. La méthode ça ne peut être seulement la concertation des entités communales et/ou intercommunales. L'objectif

reste à définir. Pour notre part, nous irions dans un premier temps sur le principe de la subdélégation pour permettre aux EPCI qui le souhaitent d'exercer les compétences de proximité, avec le transfert des moyens financiers correspondants bien sûr. Est-ce pour vous une option envisageable ?

Plus généralement, comment entendez-vous lever ces inquiétudes et sous quelle forme ?

Je vous remercie.

N° 2022/O2/67

**Question orale déposée par Don-Joseph LUCCIONI
Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

OBJET : OPERATIONS RECEMMENT REALISÉES ET EN COURS, PORTÉES ET/OU FINANCÉES PAR LA COLLECTIVITÉ DE CORSE SUR LA COMMUNE D'AIACCIU ET DANS LE PAYS AJACCIEN.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Inaugurations de la structure de sports de sable au CSJC et de l'Agora du quartier d'I Canni, réouverture du cinéma Laetitia, projets de réhabilitation de l'établissement « Notre Dame » et du Parc Berthault...

Toutes ces réalisations, récentes ou à venir, sur la commune d'Aiacciu, ont en commun d'être portées ou financées par la Collectivité de Corse dans le cadre de ses différents plans, programmes et règlements.

Elles viennent s'ajouter aux opérations routières menées par la Collectivité de Corse sur le réseau du Grand Aiacciu depuis 2015.

Ainsi, la Collectivité de Corse, notamment sous votre impulsion, Monsieur le Président, et celle de la majorité territoriale, s'attèle à répondre, dans un esprit d'équité territoriale, au défi du retard historique des infrastructures routières du territoire d'Aiacciu et de sa périphérie.

Cette conception de rattrapage historique dépasse très largement la question des infrastructures routières pour embrasser les domaines sportif, artistique, culturel et social, notamment sur les opérations mentionnées précédemment.

La Collectivité de Corse remplit ainsi pleinement son rôle d'institution de projet et de mission au service de la Corse et des Corses, donc du territoire ajaccien et des Ajacciens. À rebours de déclarations qui peuvent paraître dans la presse et d'une opinion injustement véhiculée d'un désintérêt pour Aiacciu et sa région, notre

institution se tient aux côtés des acteurs, publics et privés, de ce territoire, à commencer par la ville d'Ajacciu, dans un esprit de collaboration constructive.

Ainsi, en tant qu'élu de la Corse mais également en tant qu'Ajaccien, je souhaitais vous interroger sur la question des opérations, récemment réalisées ou en cours, portées et/ou financées par la Collectivité de Corse, sur Ajacciu et dans le pays ajaccien.

Pourriez-vous, monsieur le Président du Conseil exécutif, faire un point à notre Assemblée sur ces projets s'inscrivant dans une philosophie générale d'accompagnement des acteurs des territoires de notre pays ?

À ringrazià vi.

N° 2022/O2/69

**Question orale déposée par Marie-Claude BRANCA
Au nom du groupe « Core in Fronte »**

OBJET : POUR UNE NECESSITE DE CADRER LES PROGRAMMES D'ACCESSION A LA PROPRIETE.

Sgiò presidenti,

Le 23 juillet dernier, Core in Fronte dénonçait une tentative de spéculation à Casalabriva mettant ainsi en évidence les faiblesses et dysfonctionnements du programme d'accession à la propriété mis en place par la municipalité.

Le 27 juillet lors du conseil d'administration de l'office foncier dont vous êtes le président tous les membres se sont accordés à dire qu'il était indispensable de tirer la leçon de l'exemple de Casalabriva et d'aider les maires désireux de créer un programme d'accession à la propriété en établissant un cahier des charges sans faille afin d'éviter les tentatives de spéculation et les pressions sur les maires. Nous avons aussi évoqué la possibilité pour la CDC de créer ses propres programmes d'accession à la propriété. Une réunion avec les agents administratifs de l'office et les élus siégeant au CA devait être mise en place les jours suivants pour s'atteler à la création de ce cahier des charges.

Eramu tutti pronti, tutti mutivati, aspittavamu i nosci cunvucazioni.

E da tandu nudda...i ghjorna so duvintati sittimani è i sittimani so duvintati mesa. Aspitemu sempri nutizii di a riunioni.

Parchì aspittà tantu? Si capisci bè chi stu documentu saria un attrezzu indispinsevuli :

Pà aiutà à ghjenti di i nosci loca-più particularmenti i ghjovani à duvintà proprietari;

Pà luttà contr'à u spussessu è a speculazioni chi ci arruvinani;

Pà fà calà i prezza di i tarrena è di i casi.

Ùn ci puddemu parmetta di metta da cantu un attrezzu di stu genaru . Avemu bisognu di tutti l'arnesi pussibili pà middurà a situazioni immobiliaria è l'avvena di a noscia ghjuventù annant' à noscia tarra.

Diciareti sicuramenti chi ci so monda prublemi urgenti è chi ùn si pò fà tuttu à tempu. Noi dimmu , ghjust' à puntu, chi à pettu d'aspittà è di tralascià, tuttu duventa urgenti. È si sa indù si finisci quandu si ghjunghji troppu tardi à l'urgenzi di u spidali.

Ò sgiò presidenti, a femu quandu sta riunioni ? Chì bisognu ci n'hè è ùn si pò più aspittà !

N° 2022/O2/68

**Question orale déposée par Joseph SAVELLI
Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

OBJET : MOYENS DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Le 2 mars 2022, une femme a été poignardée par son compagnon à Bastia. Un article de presse disait alors qu'il s'agissait du premier féminicide en Corse de l'année. Triste phrase, car oui, les féminicides se comptent.

Il y a quelques jours à Ajaccio, une jeune femme de 23 ans a été poignardée mortellement au cou par son conjoint du même âge.

Cet homicide conjugal est donc le 11^{ème} en 12 ans en Corse. Elles s'appelaient Joanna, Patricia, Rosette, Beata, Savannah, Kadijah Jennifer, Julie, Alessandra, Kimberly.

Il y a moins d'un an, la Cullettività di Corsica installait à Bastia son Observatoire territorial des violences faites aux femmes. Cette création venait à la suite des travaux de la commission sur les problématiques de violence qui s'était saisie de la question, sous la présidence d'Anne-Laure Santucci et découlait également d'une motion déposée par Pierre Poli en juillet 2018.

L'Observatoire territorial des violences faites aux femmes se définit comme une structure de partenariat entre les services des collectivités, les services de l'Etat implantés sur le territoire et les acteurs intervenants auprès des femmes victimes de violences, notamment les professionnels et les associations.

Son action devait permettre d'améliorer la connaissance quantitative et qualitative du phénomène sur le territoire, de renforcer le partenariat entre les différents acteurs et ainsi de mettre en place des dispositifs innovants permettant une meilleure prise en charge des femmes victimes et de leurs enfants si nécessaire.

Bien que la lutte contre les violences faites aux femmes dépende du domaine régalien, la mise en place de cette structure repose donc sur une volonté politique affirmée de notre collectivité de lutter contre ces violences, d'autant plus qu'il n'existe que 2 observatoires régionaux en France.

Par ailleurs, notre collectivité s'est déjà fortement mobilisée ces dernières années, notamment à travers la mise à disposition de logements rénovés et meublés à destination des femmes victimes de violence ainsi qu'à leurs enfants, mais aussi par la création d'un site internet, destiné à sensibiliser, informer, communiquer sur la question.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil exécutif, ne doutant absolument pas de la détermination de notre Collectivité à s'engager dans la lutte contre les violences faites aux femmes, pourriez-vous faire un point d'étape sur les actions menées, les premiers pas de l'Observatoire, ainsi que sur les actions et initiatives à venir pour faire face à ce fléau qui n'épargne malheureusement pas la Corse ?

Vi ringraziau.

N° 2022/O2/70

**Question orale déposée par Veronique PIETRI
Au nom du groupe « Core in Fronte »**

OBJET : SURFREQUENTATION : POUR QUE LA MANNE TOURISTIQUE NE DEVIENNE PAS UN FLEAU.

Sgiò consiglieri in carica di l'ambientu;

En juin dernier vous nous avez présenté des mesures pour lutter contre la surfréquentation sur 3 sites.

Cette annonce a suscité de grands espoirs, car la grande majorité des corses est consciente des dangers que cette surfréquentation anarchique fait courir à la biodiversité, au patrimoine naturel, culturel et historique des habitants.

Les résultats n'ont absolument pas été à la hauteur des espérances

Ùn si pò creda di riescia un prughjettu cussì impurtanti imbrugliendu qualchi misura à a spiccera pà addurmintà a Rabia di l'aghjenti. Hè par quissa chi par no hè nicissariu di cumincià à rifletta da avali à un veru prughjettu pà à prossima statina.

Si ùn vulemu micca chi u rigalu chi u turisimu rappresenta par monda da poi una sissantina d'anni ùn duintessi una disgrazia pà tutta a Corsica duintu rifletta à un prughjettu più ambiziosu è avè una visioni à long'andà senza accuntità ci di qualchi misuri dicisi à a lestra.

A Culletività, tutti l'organismi e l'agenzi cumpitenti, i cummuni, cummunità di cummuni tutti l'associ cuncirnati devini addunisciassi pà impidiscia chi a ricchezza di u nosciu patrimoniu naturali s'ghj distrutta pà parmetta di accrescia a ricchezza di qualchi parsoni.

Sapemu tutti chi ùn pudemu più aspittà. Sapemu tutti chi prestu sarà troppu tardi.

Sgiò consiglieri ci pudeti dì si vo seti dicisu à metta in opara misuri di rjgulazioni fermi senza tralascera ? Si vo aveti cuminciatu u travaddu annant'à i risirvazioni

incù priorità à l'aghjenti di u locu ? Ci pudeti dà dati pricisi di riunioni, dati pricisi di missa in opara di sti misuri ?

Vi ringraziu

N° 2022/O2/64

**Question orale déposée par Santa DUVAL
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu »**

OBJET : BASE D'ACCUEIL DES MOYENS DE LUTTE AERIENS CONTRE LES INCENDIES.

Monsieur le Président,

Nous savons que si la Corse disposait sur le territoire insulaire de moyens de lutte aériens, le temps d'intervention serait bien moindre et pourrait être immédiat dès l'identification d'un départ de feu. Ce serait la meilleure garantie contre les propagations d'envergure.

Cela suppose d'engager une discussion avec la sécurité civile pour qu'en période estivale, des appareils soient stationnés dans l'île. Pour ce faire, un site d'accueil doit être aménagé pour permettre le stationnement des hélicoptères bombardiers d'eau et des canadairs.

L'aérodrome de Tavoria remplit les conditions nécessaires et s'est déjà positionné en ce sens. Il dispose d'une piste de 1400 mètres revêtue qui s'étend sur 30 mètres de longueur, d'un bureau de piste, d'un bloc technique et de plusieurs aires de stationnement.

A l'inverse des aéroports commerciaux d'Ajaccio, Bastia, Calvi ou Figari, qui sont pris d'assaut en période estivale par une hausse importante du trafic de passagers, Tavoria peut se permettre d'assumer cette activité.

Aviation de loisir, d'affaire, parachutisme... L'aérodrome a connu une progression constante, à l'exception des années 2010 où un souci technique lié aux cuves de carburant a nui à la fréquentation pour des raisons d'approvisionnement.

Si l'on s'attache à réaliser les quelques aménagements nécessaires, le site pourrait accueillir durant la saison estivale les moyens aériens de la sécurité civile détachés en Corse par précaution, prévention et en vue d'une rapidité d'intervention maximale

puisque l'ensemble du territoire insulaire est à portée de vol en moins de 20 minutes.

Cette perspective d'implantation saisonnière, souhaitable et espérée, suppose que nous soyons prêts à l'accueillir.

Nous vous avons fait part de notre volonté de voir activé le comité de travail prévu dans la motion que notre groupe avait portée en octobre 2017 puis réitéré en février 2020. Les choses sont en train de se mettre en place avec des premières réunions. Nous souhaitons que la candidature de l'aérodrome de Tavoria soit étudiée sérieusement dans ce cadre visant à déboucher sur des propositions opérationnelles au plus vite.

Il est impératif que la Collectivité soit associée à la démarche pour que celle-ci aboutisse. Ce qui me conduit à solliciter publiquement votre position et je l'espère votre soutien.

Je vous remercie.

N° 2022/O2/65

**Question orale déposée par Catherine COGNETTI
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu »**

OBJET : PRECARITE ENERGETIQUE.

Monsieur le Président,

Depuis une quinzaine d'années, la nécessaire maîtrise de l'énergie (MDE) s'est traduite par des actions, outils et financements divers destinés à lutter contre la déperdition thermique et à optimiser les ressources. Les OPH sont en première ligne pour les logements sociaux.

Pour les particuliers, le dispositif ORELI (Outils pour la Rénovation Énergétique du Logement Individuel) porté par l'AUE s'attache à lutter contre la précarité énergétique dans une île qui compte 20 000 ménages cibles représentant 15% de la population.

Au mois de juillet 2022, on apprenait par voie de presse que l'expérimentation lancée en 2016 avait permis de rénover 200 logements pilotes en 3 ans, dont la moitié occupée par des ménages en précarité énergétique.

On sait que le dispositif couvre différentes phases : étude énergétique, chiffrage des travaux, aides financières de 20 000 à 30 000 €, etc.

La situation internationale et la perspective de sobriété énergétique rebat les cartes en termes d'urgence et de cibles.

Vous n'êtes pas sans savoir que les territoires ne sont pas dans les mêmes dispositions et n'ont pas les mêmes moyens. Des EPCI ont conventionné avec l'ANAH et ont un référent en interne qui fait la liaison avec les différents leviers tout en gérant les dossiers sur le périmètre de l'intercommunalité concernée. L'échelon intercommunal est le plus à même pour mettre en œuvre une politique de proximité et aller peut-être même jusque dans le démarchage puisqu'à ce jour, c'est l'inverse, les propriétaires sollicitent l'AUE et le dispositif ORELI.

D'autres EPCI ne peuvent pas instaurer une telle proximité. Pourtant, les besoins sont réels. Les ménages les plus modestes, notamment dans les territoires de montagne, ne parviendront pas à satisfaire aux nouvelles exigences de sobriété énergétique dans ces conditions.

A cette nouvelle donne, ne pourrions-nous pas envisager un mécanisme de conventionnement entre l'AUE et les EPCI qui le souhaiteraient pour accélérer la démarche en ciblant les ménages modestes, habités en résidence principale et en situation de précarité énergétique avérée ?

Donc, trois critères cumulatifs pour que les corses dans le besoin habitant ici à l'année dans des logements énergivores puissent être accompagnés. Un enjeu qui se situe pleinement dans l'actualité. C'est une réflexion et une piste opérationnelle que je vous propose et que je soumetts à notre Assemblée.

Je vous remercie.



Secretariatu Generale di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Secrétariat Général du Conseil Exécutif de Corse

**RACOLTA DI E DUMANDE A BOCCA
RECUEIL DES QUESTIONS ORALES**

**SESSIONE DI U 27 E 28 D'UTTOBRE DI 2022
SESSION DES 27 ET 28 OCTOBRE 2022**

N° 2022/O2/66

**Question orale déposée par Jean-Martin MONDOLONI
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu »**

OBJET : DISCUSSIONS AVEC PARIS ET POLITIQUES DE PROXIMITÉ.

Monsieur le Président,

Vous n'êtes pas sans savoir que le monde rural, l'intérieur, la Corse profonde se sentent en quelque sorte oubliés du processus de discussion initié à Beauvau. On peut le comprendre, tant les problématiques du quotidien n'y sont pas ou peu évoquées, éclipsées par l'obsession statutaire.

Les leviers qui sont le vôtres en termes d'aides aux tiers et de règlement d'aide aux communes, tout comme les tournées que vos services organisent dans les territoires, ne suffisent pas à combler les attentes et les besoins.

J'étais de ceux qui lors des discussions précédentes avec la ministre Gourault plaidaient pour le renforcement du bloc intercommunal : en version allégée par l'attribution sous la forme de subdélégations de compétences départementales aux EPCI par la CDC, et en version plus poussée, par un statut spécial des EPCI de Corse. Je maintiens qu'il y a un rééquilibrage à opérer, y compris depuis le mode de scrutin qui doit aboutir à une assemblée plus représentative de la diversité de nos territoires

En effet, Il apparaît qu'avec la disparition des départements, on assiste à une centralisation du pouvoir avec ce que cela implique en termes de respiration, de délai de décision et de proximité.

Il ne faut pas que notre hémicycle soit sourd à ces voix qui se lèvent, et qui s'élèvent contre ce ressenti qui nous oblige à réintégrer les territoires dans la boucle politique des discussions avec Paris.

Il manque pour l'heure une méthode et un objectif. La méthode ça ne peut être seulement la concertation des entités communales et/ou intercommunales. L'objectif

reste à définir. Pour notre part, nous irions dans un premier temps sur le principe de la subdélégation pour permettre aux EPCI qui le souhaitent d'exercer les compétences de proximité, avec le transfert des moyens financiers correspondants bien sûr. Est-ce pour vous une option envisageable ?

Plus généralement, comment entendez-vous lever ces inquiétudes et sous quelle forme ?

Je vous remercie.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 27 E 28 D'UTTOBRE DI 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 27 ET 28 OCTOBRE 2022

2022 / O2/066

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA QUESTION
DEPOSEE PAR MONSIEUR JEAN MARTIN MONDOLONI AU NOM DU GROUPE UN
SOFFIU NOVU**

Objet : Discussions avec Paris et politiques de proximité

Monsieur le Conseiller,

J'aborderai successivement trois points :

- ce qui est fait et ce qui est en train d'être fait,
- l'implication des communes et intercommunalités, des maires, présidents et présidentes d'intercommunalités dans le processus,
- les questions de fond que nous aurons à traiter dans ce processus, s'il reprend son cours normal, et en toute hypothèse dans le cadre des perspectives de réformes que nous pourrions faire aboutir.

Ce qui est fait, je ne vais pas être long, je crois que la problématique de l'intérieur, de la ruralité, de la montagne, est au cœur de nos préoccupations. Nous l'avons démontré, je le redis : la création du Comité de massif, le renforcement des dispositifs d'aides, l'augmentation de 20% de la dotation quinquennale en revisitant les règlements pour que les petites communes soient proportionnellement plus aidées que les autres, la création du fonds de territorialisation, l'élargissement du dispositif visant à faire face aux catastrophes naturelles, ou aux incendies, le règlement « Una casa per tutti, « *una casa per ognunu* ».

Vous savez que l'aide apportée aux communes et intercommunalités par la Collectivité de Corse, est une aide considérable, sans équivalent en France notamment pour les collectivités de même strate ou de strate équivalente, qu'il s'agisse des départements ou des régions de droit commun.

Il faut quand même le rappeler, cela ne crée aucun droit pour la Collectivité de Corse et encore moins quelque intention que ce soit de s'immiscer dans le libre exercice par les communes et intercommunalités de leurs compétences, mais cela veut dire qu'il y a une relation de qualité et une relation suivie. Je rappelle également qu'en quatre ans, ce sont 350M d'euros d'aides directes qui ont été allouées en application des règlements qui fixent des critères et qui garantissent la lisibilité et l'équité, 350M d'euros d'aides directes aux communes et intercommunalités, et la plus grande part de ces aides directes concerne les communes de l'intérieur et de montagne.

Deuxième point, il y a une perspective qui est aujourd'hui paralysée de processus de dialogue avec l'Etat pour essayer de définir une solution politique globale et quelle que soit l'évolution des jours et des semaines à venir, nous l'espérons favorable. Il faudra bien que cette solution politique globale se construise dans le dialogue.

En ce qui concerne l'implication dans le processus des communes et intercommunalités, figurent dans la délégation, les deux présidents d'association des maires du Pumonti et du Cismonte et un certain nombre d'élus qui sont partie prenante de la délégation et sont également maires par ailleurs, ce qui assure une représentation dans le périmètre de cette délégation.

Mais au-delà de cela, il faut impliquer de façon structurelle - et ça participe de l'animation que la Collectivité de Corse a vocation à organiser, de l'animation du processus - et c'est aussi un des enjeux ; par exemple, il y avait eu le premier tour de Corse des communes et intercommunalités en 2019 par la DGA aménagement et développement des territoires et l'AUE ; aujourd'hui, M. Paolini a pris la suite de M. Biancucci dans le cadre des contractualisations, d'une part, et d'autre part, de la prise en compte du fait urbain, cela donne donc une intensité notamment sur la perspective de la mise à disposition d'ingénierie, une intensité qui doit se poursuivre par un dialogue constant ; j'ai eu l'occasion de le dire notamment avec les maires du Pumonti lors du congrès des maires organisé par le Président Ciccolini, en présence de nombreux maires de Haute-Corse.

Au-delà de ça, je vous rappelle que, pendant cette session, nous aurons également à nous prononcer sur un projet de décret sur la désignation des membres de la Chambre des Territoires, une Chambre dont la composition imparfaite jusqu'à aujourd'hui est sans doute une des explications, même si non exclusive d'un fonctionnement qui est à bas régime. Ce qui est proposé aujourd'hui n'est pas la reprise des propositions de l'Assemblée de Corse et de la Chambre des Territoires elle-même, mais cette proposition permet quand même d'élargir la composition de la Chambre en ce que chaque intercommunalité y disposerait de 3 représentants, ce qui permettrait dans la phase de discussion d'avoir l'espace nécessaire pour que nous puissions échanger de façon régulière.

Troisième et dernier point : concernant l'évolution institutionnelle : devons-nous repenser la répartition des compétences, la répartition des ressources fiscales, et l'organisation des rapports entre la Collectivité de Corse et les différentes communes et intercommunalités ? Je pense que cela est indispensable. Quant au mode de scrutin, vous aurez à vous prononcer à nouveau pour avis, sur une proposition du sénateur Panunzi. La représentation des territoires au sein de l'hémicycle est une question complexe, je me tourne vers Pierre Ghionga qui était un partisan du bicamérisme – nous aurons peut-être à en reparler- en ce qui nous concerne, nous sommes hostiles à ce qu'il y ait une représentation territorialisée au sein de la Collectivité de Corse, dans la mesure où celle-ci semble incompatible avec le fait que cette Assemblée est composée d'élus qui, quel que soit leur territoire d'origine, ont vocation à représenter la Corse tout entière.

Ceci étant, y compris dans le jeu institutionnel, les territoires sont justement représentés, il n'y a donc pas de problème sur cette discussion.

En ce qui concerne le transfert de compétences, je me tourne vers Charlotte Terrighi qui fait partie de celles et ceux qui pensent qu'il faut regrouper les communes, et que les communes, en l'état, ne sont plus viables car nous savons qu'il y a un grand nombre de communes en Corse dont le conseil municipal peine à être formé ; souvent, ce conseil municipal, dans son intégralité, dépasse presque le nombre de résidents permanents de la commune !

Lorsque l'on s'aperçoit que certaines communes ont un budget de 10 ou 15.000 euros, se pose la question de leur capacité à exercer les compétences actuelles qui leur sont dévolues par la loi – c'est un terrain qui est miné car chaque Corse est profondément attaché à son village et donc à sa commune – mais à cela aussi nous devons réfléchir !

En ce qui concerne la redistribution aux intercommunalités, avant d'en parler, il me semble que le premier problème à traiter est celui de la capacité de ces EPCI à exercer les compétences qui leur sont confiées par la loi avec des budgets faibles. Les intercommunalités, pour la plupart d'entre elles, ne correspondent pas à une réalité géographique, administrative, etc., créant alors d'énormes difficultés.

On ne peut pas imaginer que le Conseil exécutif, la majorité territoriale, et j'allais dire l'ensemble des forces représentées ici, rêvent d'une Corse centralisée avec une « espèce » d'hégémonie de la Collectivité de Corse, cela ne peut pas fonctionner ! Nous devons donc faire évoluer cette situation en ayant en tête les contraintes objectives qui pèsent sur nous. Les difficultés que rencontrent les communes et intercommunalités sont la transposition au plan administratif et institutionnel de la réalité de notre île aujourd'hui ! Avec des déséquilibres démographiques, d'occupation spatiale, de répartition des services publics, qui sont profonds, nous devons travailler à corriger ces déséquilibres par une politique d'ensemble, donc pas de problème pour aller vers cette discussion. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de rencontrer plusieurs des signataires de la lettre qui a conduit à votre question orale – les 10 signataires des communes du Boziu et de Vallerustie – je leur ai donc dit que nous étions tous conscients des difficultés à aborder ; nous devons donc être à l'écoute et créer les conditions pour que ces questions soient posées et traitées.

Je vous remercie !